



Le Sahel

NUMERO
10323
LUNDI
16 Mai 2022

150 FCFA

Clôture de la
conférence
internationale
sur la
protection
sociale en
santé

P. 7

● Célébration de la 31^{ème} édition de la Journée Nationale de la Femme Nigérienne

Une analyse sans langue de bois sur le phénomène de la croissance démographique et ses répercussions sur la vie des citoyens



● Seyni Moussa / ONEP

Le Chef de l'Etat président la cérémonie d'ouverture de la JNF

Le Niger a célébré le 13 mai 2022, la 31^{ème} édition de la Journée nationale de la femme. Contrairement à ce qui se passe dans la plus part des pays, la Journée nationale de la femme a plus d'envergure que la Journée internationale pourtant instituée par les Nations Unies (le 8 mars 1977) et célébrée le 8 mars de chaque année. Ce décalage s'explique par la symbolique que représente le 13 mai dans l'histoire politique du Niger. En effet, c'est le 13 mai 1991 que les femmes nigériennes étaient sorties réclamer plus de représentativité dans la Commission préparatoire de la conférence nationale souveraine, alors que le Niger s'engageait dans l'ère démocratique. Et comme à l'accoutumée, le 13 mai de chaque année est une journée de grande mobilisation pour évoquer des thématiques en lien avec la

situation des femmes au Niger. Le thème de cette année est «Femme, actrice de la sécurité au sein de la communauté». Le lancement des activités de cette journée placé sous le haut patronage du Président de la République, Chef de l'Etat, S.E Mohamed Bazoum s'est déroulé au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi de Niamey. Devant un parterre d'officiels et de surtout de femmes issues de toutes les couches socioprofessionnelles du pays, le Président Mohamed Bazoum a axé son intervention sur deux thématiques qui lui tient particulièrement à cœur à savoir la forte croissance démographique du pays et le système éducatif. Sans langue de bois, le Chef de l'Etat a dressé un tableau préoccupant relativement à ces deux problématiques et a appelé ses concitoyens à l'action.

PP. 2-5

● Décès du Président des Emirats Arabes Unis



Le Chef de l'Etat à Abu Dhabi pour les cérémonies de condoléances

Le Président de la République, Chef de l'Etat S.E. Mohamed Bazoum s'est rendu hier à Abu Dhabi où il a pris part à la cérémonie de présentation des condoléances suite au décès du Président des Emirats Arabes Unis.

Le Chef de l'Etat est accompagné dans ce déplacement de M. Hassoumi Massoudou, ministre d'Etat, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et de M. Daouda Djibo Takoubakoye, Directeur de cabinet adjoint du Président de la République.

● *Intervention Président de la République à la Journée Nationale de la femme*

«La croissance démographique pèse considérablement sur la prospérité, le bien-être, la production de la richesse et l'épanouissement social des citoyens», déclare SE. Mohamed Bazoum

«**M**on propos ne portera pas essentiellement sur le thème de votre journée, qui est un thème pertinent, nécessaire et incontournable même, pour la simple raison que le vendredi 25 novembre, dans cette même salle, j'ai eu à animer une conférence sur le thème de la sécurité et de la convivialité entre nos communautés, parce que j'avais eu le sentiment, incompressible à l'époque, qu'il fallait que j'intervienne sur ces thèmes en réunissant, tous les responsables, des régions de Dosso, de Tahoua et de Tillabéri. Mon propos avait été tellement relayé par les médias qu'il me semble que je peux aujourd'hui, ne pas devoir parler une fois encore sur ce même thème. Puisque j'ai cette rare occasion de m'adresser à ce parterre de femmes du Niger, représentées ici, je vais en profiter pour parler d'autres problèmes, tout aussi lancinants que ceux relatifs à la sécurité. Mon propos va surtout consister à parler de la grave question de la démographie dans notre pays. Et c'est avec les femmes qu'il est plus pertinent que nous en parlions. D'emblée, je voudrais vous dire que mon propos ne sera pas un propos convenu, parce que si nous devons ressasser toujours les mêmes choses, nous ne nous en sortirons pas. Le Niger est confronté à un vrai problème démographique et la question sécuritaire est là pour le démontrer. Ce problème démographique est un grand handicap, pour notre développement. J'ai l'habitude de dire que la croissance démographique du Niger est très forte et n'est comparable, aujourd'hui, à celle d'aucun autre pays au monde, à par le nord du Nigeria, qui nous ressemble dans ses mœurs, ses us et ses pratiques sociales. Cette question-là est à la base de la déficience de notre système éducatif et cela tout en étant une manifestation, d'un rapport de cause à effet, totalement im-



L'intervention du Chef de l'Etat lors de la commémoration de la Journée de la Femme Nigérienne

briqué, entre forte croissance démographique et déficience du système éducatif. Qu'est qui est la cause de l'autre, qu'est-ce qui est la conséquence de l'autre, c'est difficile à dire. Ces deux questions sont totalement confondues et inextricables. C'est exactement et véritablement la problématique de l'œuf et de la poule.

Je dis que nous devons mettre l'accent sur l'éducation, faire le pari, que nous développons notre système éducatif, pour que nous créons les conditions minimum de l'évolution de l'économie de notre pays et de notre société. Quand j'ai une occasion, comme celle d'aujourd'hui, je dois saisir cette chance, pour parler de cette question tout en considérant que quand j'en parle, j'évoque aussi ce que nous avons à faire, pour que nous puissions disposer d'un système éducatif efficient. J'ai l'habitude de dire à mes compatriotes que la compétition

entre les nations se réduit à une compétition entre leurs systèmes éducatifs. La problématique de la démographie, de la population, est un paramètre important dans les conditions d'efficience du système éducatif.

Je m'en vais, à présent vous livrer quelques statistiques et cela pour que nous comprenions mieux ce à quoi nous sommes tenus et ce à quoi nous avons à faire. En 1960, les statistiques de l'époque, qui étaient valables pour tous les pays, indiquent que le Niger était peuplé de 3 millions 300 mille habitants, je vais faire des comparaisons avec des pays, qui nous sont très proches, qui ont les mêmes caractéristiques sociales, les mêmes conditions économiques, pour montrer l'évolution de chacun de nos pays et voir en quoi, aujourd'hui, nous nous avons plus de difficultés, comparativement à ces pays-là. Ainsi, en 1960, le Sénégal était aussi peuplé de 3 millions

200 habitants, une population égale à celle du Niger mais inférieure à celle du Mali, qui était de 5 millions 264 mille habitants, inférieure à celle du Burkina, qui comptait 4 millions 850 mille habitants. Le Bénin avait une population estimée à 2 millions 432 mille habitants.

En 1970, nous sommes passés à 4 millions 511 mille habitants, le Sénégal 4 millions 200 mille, le Mali cinq millions 900, le Burkina Faso cinq millions 600 et le Benin comptait 2 millions 900 mille. En 1980, le Niger enregistrait 5 millions 900, le Sénégal 5 millions 500, le Mali 7 millions, le Burkina 6 millions 800 mille et le Bénin 3 millions 717 mille habitants. En 1990, Nous étions à 8 millions de Nigériens, le Sénégal 7 millions 500 mille habitants, le Mali 8 millions 450 mille, donc nous avons atteint le Mali, mais aussi le Burkina, qui comptait 8 millions 811 mille, nous avons presque doublé le Bénin, qui

a 4 millions 900 mille. En 2000, nous sommes 11 millions 300 mille habitants, le Benin 6 millions 800 mille, le Burkina 11 millions 600 mille, le Mali 10 millions 900 mille, qui se trouve être dépassé par le Niger, en terme d'habitants, le Sénégal 9 millions 700 mille, que le Niger a dépassé avec presque 2 millions d'habitants de différence.

En 2010, au Niger, nous sommes 16 millions 464 mille habitants, le Sénégal enregistre 12 millions 678 mille habitants, d'où une différence de 4 millions avec ce pays. Le Mali avait 15 millions, nous le dépassons et nous dépassons le Burkina aussi avec ses 15 millions 500 mille. Nous étions en passe de doubler le Bénin avec ses 9 millions 199 mille habitants. En 2020, au Niger nous sommes 24 millions 207 mille habitants, le Sénégal 16 millions, il y a donc un écart de 4 millions d'habitants entre nous. Nous avons doublé le Bénin qui compte 12 millions, alors qu'il y avait à peine 1 millions d'habitants de différence entre nos deux pays en 1960. Le Burkina a presque 21 millions et le Mali 20 millions 200 mille habitants.

Voyez-vous, ces chiffres indiquent que, même si nous disposons des mêmes capacités à produire des richesses, la part qui revient aux citoyens nigériens s'ame-

● *Visite de travail et d'amitié du Président de la République à Bissau, en Guinée Bissau*

Renforcement des liens d'amitié et de coopération

Le Président de la République S.E.M Mohamed Bazoum a effectué, du 13 au 14 mai 2022, une visite de travail et d'amitié en Guinée Bissau. Au cours de cette visite le Chef de l'Etat a eu des échanges avec son homologue guinéen, SEM Général Umaro El Mokhtar Sissoco Embaló, au Palais Présidentiel où il a signé le livre d'or. Ces échanges ont porté sur le renforcement des liens d'amitié et

de coopération entre nos deux pays. Les deux Chefs d'Etat ont ensuite animé un point de presse conjoint suivi d'un dîner officiel offert par le Président Bissau Guinéen à son illustre hôte.

Avant de quitter Bissau, le samedi 14 mai 2022, le Président Mohamed Bazoum a eu une rencontre avec les ressortissants nigériens résidant en Guinée Bissau.



Lors de la conférence de presse conjointe

nuise à mesure que nous avançons, comparés à ces pays. Par conséquent, les citoyens nigériens deviennent ainsi plus pauvres, que ceux de ces différents pays, du fait de leurs croissances échevelées, même si ils ont relativement des mœurs et structures économiques semblables. Si on prend l'exemple de la Mauritanie, qui est un pays musulman comme le Niger, en 1960, sa population était estimée à 850 mille, pour passer à 1 millions 147 mille dix ans plus tard, en 1980, ils ont passé à 1 millions 500 mille en 1990 et en 2020, les habitants mauritaniens sont estimés à 4 millions 600 mille. Si on se réfère au taux de croissance démographique, au Niger entre 1955-1960, il est estimé à 2,74%, à 2,84% dix ans plus tard, pour atteindre 3,82% en 2020 comme taux moyen de croissance démographique. Dans certaines régions, les chiffres sont encore plus élevés. Il y a donc beaucoup de disparités en fonction des régions. Si nous poursuivons la comparaison, pour être complet, le Bénin enregistre, en 2020, un taux de croissance démographique de 2,73 %, le Mali 2,99%, le Burkina 2,87%, la Mauritanie 2,78%, le Nigeria 2,59%, le Sénégal 2,77%, l'Algérie 1,98%, l'Egypte 2,03%, la Libye 1,36%, le Maroc 1,26%, le Soudan 2,39%, la Tunisie 1,1%. Par rapport à l'indice synthétique de fécondité (ISF), ou nombre moyen d'enfants par femme, en 2012, le Niger avait 7,6 enfants par femme en âge de procréer, alors que cet indice était de 7,1 enfants en 2006. Personnellement, je me fie plus aux indices qui me semblent plus pertinents. L'analyse par région montre que dans des régions comme Maradi et Zinder, ces indices sont plus élevés et leurs évolutions sont beaucoup plus fortes. Ces indices sont passés, de 2006 à 2012, de 8 à 8,4 enfants par femme en âge de procréer à Maradi et de 7 à 8,5 pour Zinder. Selon ces données, toujours au niveau régional, 52% des adolescentes qui vivent dans la région de Zinder ont déjà eu, au moins un enfant (sans qu'elles ne soient forcément mariées), contre 15% dans la ville de Niamey. 77 % de filles nigériennes sont mariées avant l'âge de 18 ans et 28% sont mariée avant l'âge de 15 ans.

Ces chiffres illustrent la situation que nous vivons et qui doivent nous interpeller. Cela fait longtemps qu'on parle de planning familial au Niger. Le premier centre de ce planning a été créé en 1985. Le président Kountché disait d'ailleurs à cet effet: «Excusez-moi mes sœurs, vous pondez trop!». C'était une métaphore, de la poule qui pond tous les jours, qu'il a utilisé pour montrer l'excès de procréation. L'on se rappelle aussi qu'en 1984, le Président Kountché s'était adressé aux Nigériens à partir de Matamèye (région de Zinder). C'était la Déclaration de Matamèye et ce n'était pas un hasard. Ce n'est pas aussi un hasard que tous les mendiants qui créent le désordre aussi bien dans les rues et les villes d'Algérie, de Dakar, d'Accra, d'Abidjan, relèvent du département de Kantché, (ancien département de Matamèye), d'où le Président Kountché avait lancé son appel. En effet, il savait qu'il a y un problème réel qui se pose et des difficultés à disposer des moyens de subsistance dans un système de production basé fondamentalement sur l'agriculture qui ne s'est pas modernisée et où la génération des enfants se fait et se perpétue à un rythme aussi élevé.

Alors, vous qui êtes mobilisés pour la cause de la femme, je voudrais que nous interprétions et analysions convenablement ces statistiques alarmantes. Cela, pour que nous comprenions que nous avons à faire à une situation difficile, et dont nous ne devons pas nous accommoder parce qu'il n'y a pas de fatalité à ce que ça soit ainsi. En 1960, le PIB du Sénégal était estimé à 1 milliard de dollars, le nombre d'habitants lui était de 3 millions 207 mille, si on divise le PIB par le nombre d'habitants, on a 313 dollars par habitant. Aujourd'hui, le PIB du Sénégal est de 24 milliards 910 millions de dollars, alors qu'en 2020, le nombre d'habitants est de 16 millions 744 mille, après division on constate que le PIB par habitant s'élève à 1.487 dollars. Au Niger, par contre (au moment où le Sénégal a un PIB de 313 dollars par habitant), en 1960, avait 133 dollars par habitant. Aujourd'hui, nous enregistrons un PIB de 13 milliards 680 millions de dollars, pour une population de 24 millions d'habitants, toute

division faite, nous avons 565 dollars par tête d'habitants. Il y a donc une différence, entre un citoyen nigérien et un sénégalais de presque 1.000 dollars. La différence de cent et quelques dollars est montée jusqu'à 1.000 dollars. Si avec nos 13 milliards 680 millions de dollars, de 2020, nous comptons le même nombre d'habitants que le Sénégal, c'est-à-dire 16 millions de personnes, au lieu des 24 millions que nous avons, nous aurions, alors, eu un PIB, par tête d'habitants de près de 1.000 dollars.

C'est pour expliquer que, le phénomène de la croissance démographique pèse considérablement sur la prospérité, sur le bien-être, sur la vie au quotidien et aussi sur la production de la richesse, ainsi que sur l'épanouissement social de citoyens. Les Nigériens sont meurtris à chaque fois que les statistiques de l'IDH sur le Niger

en souffrons, nous ne devons pas rester les bras croisés à ruminer notre amertume. Nous devons plutôt agir. C'est justement pour pousser les gens à réfléchir et à agir que nous disions et répétions tous ces propos et ces statistiques. Car, il n'y a pas de fatalité!

La problématique démographique est un paramètre important dans les conditions d'efficacité du système éducatif

Et le calcul de l'IDH, s'est plus en plus affiné. Aujourd'hui, il repose sur trois (3) paramètres, demain il peut changer. C'est après tout une convention qui, malheureusement porte une certaine part d'arbitraire dans les critères et paramètres qui sont retenus mais aussi dans les coefficients qui peuvent être affectés de façon plus ou moins égale à tel ou tel paramètre. Ainsi, le 1er paramètre

qu'on met dans la tête des citoyens, la somme de connaissances qu'on leur met dans la tête. Et ces connaissances sont acquises à l'école et elles consistent en quoi? Au nombre moyen d'année moyen de scolarisation pour tous les citoyens âgés de plus de 25 ans. On calcule pour chaque pays, le nombre d'année passée à l'école pour les plus de 25 ans. Au Niger, les chiffres de ces dernières années indiquent que les Nigériens qui ont plus de 25 ans sont restés en moyenne 2 années à l'école. Il y en a qui ne sont pas du tout allés et ils sont très nombreux. C'est presque entre 30 et 40% de la population. D'autres sont comme nous, ils sont allés à l'école jusqu'à l'université, d'autres encore ont passé 10, 15 ans à l'école. Mais qu'on fait la moyenne, le nombre d'années passées à l'école pour les plus de 25 ans au Niger est de 2 ans. En Afrique au



Une vue des officiels lors de la Journée Nationale de la Femme

sont publiées. Ces chiffres sont exploités contre le gouvernement, comme si l'IDH est la traduction de la politique gouvernementale, alors que l'IDH ne fait que donner qu'une photocopie de la réalité sur quelque chose de bien fondamentale que la politique, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qui pourrait être entreprise par le gouvernement actuellement en place. Le calcul de cet IDH se fait, actuellement, sur la base de trois paramètres qui comportent des critères et portant une certaine forme d'arbitraire. Le premier, c'est le Revenu National Brut par tête d'habitant, qui est au Niger de 565 dollars, le 2ème c'est l'espérance de vie, qui est de 61 ans et le 3ème c'est le taux de croissance. Si nous sommes meurtris quand on

donne ces chiffres et si nous

tre, c'est le Revenu National Brut par tête d'habitant. A ces 565 dollars de RNB par habitant, le Niger n'est pas le dernier, ni l'avant dernier. Il est au dessus d'un certain nombre de pays malheureusement tous africains. Le 2ème paramètre c'est l'espérance de vie. Les Nigériens ont en moyenne une espérance de vie de 61 ans. Nous sommes le 2ème pays de l'UEMOA et peut-être de la CEDEAO après le Sénégal. Nous avons une espérance de vie de loin supérieure à celle de bien de pays africains. Donc la question n'est pas à ce niveau. Elle est ailleurs, elle est dans le système éducatif. Et c'est là où le coefficient est plus élevé parce qu'on considère que le développement humain, c'est le développement du capital humain c'est à dire la somme d'intelligence

sud du Sahara, la moyenne est de 10 ans. C'est dire que le Niger a eu un système éducatif où le taux de scolarisation est très faible. Ce qui fait que nous avons beaucoup de personnes de plus de 25 ans qui n'ont jamais été à l'école et nombreux sont ceux qui ont décroché très tôt. C'est dire qu'à chaque fois qu'on fait le calcul de l'IDH, tant que ces gens sont vivants, ils vont tirer les statistiques du Niger vers le bas. Ça ne changera pas quelles que soient les performances de notre économie et tant que le calcul de l'IDH accordera de l'importance à la scolarisation de ceux qui ont plus de 25. Le deuxième critère c'est le nombre d'années moyen de scolarisation attendu pour ceux qui entrent à l'école aujourd'hui. Ce qui est grave,

c'est que quand un enfant va à l'école aujourd'hui, la moyenne des années qu'il passera à l'école, c'est 5 ans alors qu'en Afrique au sud du Sahara, la moyenne est de 10 ans. Au bout de 5 ans les enfants nigériens qui vont à l'école décrochent généralement.

La scolarisation des filles et leur maintien à l'école comme début de solution au problème

Dans la région de Zinder, il y a quelques années, en classe de 6ème on renvoie 45% des enfants de l'école publique. Et dans les autres régions, c'est un peu en dessous de cela Maradi 40%. Comme vous le voyez, nous n'offrons pas de chance à beaucoup d'enfants d'aller à l'école et quand ils sont allés, nous avons un système tel qu'il ne les maintient pas. C'est ce qui donne cette situation lorsqu'elle est traduite dans les chiffres de l'IDH. Nous ne devons pas accepter cette situation pour notre pays.

C'est nous devons mettre l'accent sur l'amélioration de notre système éducatif. Dans ce sens, un certain nombre de réformes sont en train d'être faites pour que la qualité du système s'améliore en produisant des enseignants de bonne qualité. L'un des problèmes que nous avons identifiés et qui est à la base des déperditions scolaires et du décrochage massif des enfants c'est que même si ils sont à l'école, ils n'apprennent pas beaucoup, sinon ils n'apprennent rien. Avec le système de passage automatique au primaire on les garde. Mais on les garde en vérité davantage pour la forme et pour les statistiques.

Et donc lorsqu'ils viennent au collège où le système change parce qu'on est plus dans un régime de passage automatique, les enfants sont renvoyés en masse à partir de la classe de 6ème. C'est une boucherie. Et plus ils avancent, plus on de déchet et ça fait que pour qu'un enfant qui est entré à l'école, il y a 10 ans parviennent en classe de 3ème, il y a un tamis qui n'aura permis le passage de quelques rares enfants qui admettent pour certains d'entre eux au BEPC. Ceux qui n'admettent pas sont aussi exclus du système éducatif et de toute possibilité de formation qui peut destiner à un



Une vue des femmes députés à l'occasion de la célébration de la JNF

emploi quelconque. Ce qui fait qu'une bonne partie de notre jeunesse n'est pas préparée à des activités productrices de richesses. Et c'est pourquoi, mesdames, femmes du Niger, il nous faut nous mobiliser, et je compte sur vous, pour que nous ayons un autre système éducatif.

Il y a donc quelque chose qui mérite d'être souligné. En 1960, le taux de croissance démographique était de 2,74%, dix ans après, il était de 2,80%, dix après, il était de 2,88%, et à partir de 2000, il a basculé pour passer à 3,55%. En 2000, nous étions 11 millions, en 2020 nous étions 24 millions. Mais entre 1960 et 1970, 1980, nous étions 3.300.000. Sur les deux décennies on n'a pas doublé puisque nous étions 5.900.000. Nous n'avons pas doublé sur les décennies ainsi citées parce qu'à l'époque, il y avait une forte prévalence de maladies des enfants qui tuaient beaucoup d'enfants. Nous étions dans une situation de croissance quasi naturelle.

Mais, avec la découverte des antibiotiques des vaccins et de tous les médicaments dont nous avons profité à cause de la promotion de notre politique sanitaire, la population a doublé en 18 ans. Nous sommes sur cette tendance. De 2000 à 2020, notre population a plus que doublé. Si on analyse les statistiques, on voit que nous doublons notre population tous les 18 ans. Il n'y a aucun autre pays qui est dans cette tendance. Quand vous prenez le Burkina Faso était à 11 millions, il a aujourd'hui 20 millions d'habitants ; le Mali est passé de 10 millions à 20 millions sur la même période. Le Mali nous ressemble mais le Niger a plus que doublé en

20 ans. Le Sénégal qui est un pays qui s'est modernisé entre temps avait 9,7 millions, il en compte aujourd'hui 16 millions. Comme on le constate, le Sénégal a amorcé la transition démographique, il est sur une autre tendance, celle de la maîtrise de la natalité. Il est dans une situation où il peut assurer une bonne éducation à ses enfants et où il peut produire plus de richesses. Et c'est quand on est allé à l'école qu'on peut créer des richesses. C'est pourquoi, il faut préparer les élèves à être des ingénieurs qui vont produire des richesses. Mais comment vous le pouvez si chaque année, vous avez des cohortes d'enfants que vous ne pouvez pas scolariser.

Une des solutions que j'envisage et sur laquelle j'insiste auprès de nos partenaires pour que nous soyons soutenus, c'est d'assurer une bonne éducation aux femmes en créant des internats pour les jeunes filles dans les collèges ruraux. Parce que sur les 45% des enfants renvoyés du collège, 70% sont des filles, cela parce que pour les filles il se pose, plus que pour les garçons, les problèmes de tuteurs. Les parents ont des difficultés à concevoir que leurs filles adolescentes de 12 à 14 ans soient loin de chez eux quel que soit le confort du cadre de son accueil dans le village d'à côté. Et, il y a une tendance chez les parents d'enlever les enfants filles de l'école et de les donner en mariage. C'est ça qui explique les chiffres de Zinder dont j'avais parlé précédemment. Et donc, l'une des actions sur laquelle nous devons mettre l'accent c'est d'assurer au maximum de

nos enfants de rester à l'école longtemps. Pourquoi, je commence par les filles? J'aurais bien voulu commencer par tout le monde, mais je commence par les filles en me disant que c'est pour équilibrer. En effet, quand on regarde les statistiques on se rend compte que ce sont les filles qui sont le plus victimes des renvois et des décrochages. Il faut donc être juste vis-à-vis des femmes. Et il faut créer des internats pour elles. Le jour où nous aurons assez de ressources, nous créerons partout les internats au regard de la configuration de notre pays où il faut des regroupements pour plusieurs villages un seul collège. Pour l'instant, n'ayant les capacités pour ouvrir des internats pour les enfants du Niger, nous faisons l'option d'assurer cette scolarité pour le maximum de filles que nous le pourrons. J'ai créé des internats, je me bats pour que nous ayons davantage de ressources. Je le ferai sur le budget national. Cette année, nous avons prévu plusieurs milliards de FCFA pour construire des internats sur nos fonds propres. Nous le ferons davantage dans les années suivantes; nous emprunterons de l'argent auprès de nos partenaires pour construire des internats pour les filles. Cette année, j'ai créé un internat à Kellé qui abrite déjà 250 jeunes filles, mais l'année prochaine plusieurs centaines vont encore venir et l'internat de Kellé ne sera pas suffisant, il nous faut en construire un autre. Vous voyez le cauchemar de cette croissance échevelée. Chaque année, on a des contingents très nombreux. Il n'y a aucun pays qui est dans cette situation aujourd'hui. En général, les pays qui se sont

stabilisés sont ceux qui ont des écoles qui accueillent chaque année le même nombre d'enfants. Mais au Niger, compte de tenu du nombre important d'enfants qui vient chaque année, quels que soient nos efforts, nous n'atteindrons pas cet équilibre. C'est pourquoi, je me propose de remplacer les 36.000 classes en paillotes par des classes en matériaux définitifs. Je suis en discussion avec des partenaires pour ça.

Seyni Moussa / ONEP

- Peut-être que j'aurais les ressources pour le faire. Mais une fois que je l'aurai fait, ces écoles seront insuffisantes très vite. Il n'y a pas de pays comme ça au monde, qui sont confrontés à cette situation. Dans tous les pays dont la démographie a été stabilisée, le nombre de classes suffisent pour le nombre des élèves chaque année. Un jour, je discutais avec celui qui était notre consul honoraire au Danemark, c'est une anecdote que j'aime raconter. Il me disait quand il était venu la première fois ici en 1973, le Niger avait la même population que le Danemark, soit 5 millions d'habitants. Le Danemark a toujours 5 millions d'habitants, tandis que le Niger compte 24 millions d'habitants. Vous voyez la différence. Cela veut dire que les efforts que nous avons à faire chaque année pour faire face aux impératifs de notre école, ont été multipliés par cinq (5) par rapport au Danemark. Ces efforts sont aussi valables pour les domaines de l'eau, de la santé etc.

“Le phénomène de la polygamie irresponsable est notre fléau et notre société doit générer des capacités en plus des solutions à travers l'éducation”

Et pourquoi, nous avons une situation si singulière ? C'est parce que nous avons des mœurs auxquelles nous n'avons pas voulu toucher même si elles nous conduisent vers des situations impossibles. Pourquoi vous avez tant des jeunes qui sont dans le terrorisme et dans le banditisme ? C'est parce qu'ils ne sont pas à l'école ; c'est parce qu'ils n'ont pas de quoi vivre. Moi, qui plus que quiconque revois les rapports faisant état du nombre de terroristes qui circulent à Alambare ; Ouro Djéladjo ; Boni ;

Mamassé, je se pose la question de savoir d'où ils sortent comme ça ? C'est parce que nous les avons générés très nombreux et en même temps, l'économie n'a pas suivi. Vous n'avez pas autant des jeunes béninois ; togolais ou ivoiriens que vous avez des Nigériens dans ces pays, à plus forte raison au Nigéria. C'est-à-dire que notre trop plein de jeunes, nous avons tendance à les exporter chez les autres. Vous pensez que cela va être acceptable aussi longtemps ? Non, il aura un jour, tout comme ils se plaignent des mendiants nigériens, ils vont se plaindre des travailleurs nigériens. Nous devons voir loin parce que c'est cela aussi gouverner. Mais non de rester à l'instant actuel. Gouverner, ce n'est pas une affaire seulement des gouvernants ; c'est une affaire de toute la société. Parce que je connais plusieurs personnes qui n'ont pas un revenu ; qui vivent au jour le jour, mais qui ont plusieurs femmes et des enfants. Et vous voyez là où cette aberration nous a conduits. C'est qu'à un moment donné, un homme épouse une femme et lui dit d'aller mendier en Algérie ; au Sénégal. Est-ce que c'est une bonne façon de traiter une femme ? Et faire des enfants que vous n'avez pas de possibilité d'éduquer ? Est-ce que nous devons observer cela et laisser la situation comme telle ?

Moi, je dis que la solution à long terme, c'est l'éducation. Il faut améliorer notre système éducatif pour que nos enfants y acquièrent des connaissances et des aptitudes à des formations qui vont leur donner des emplois parce qu'ils vont créer eux-mêmes les emplois. Nous allons mettre l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. Nous sommes en train de chercher notre voie pour l'amélioration de ce système là. Nous allons améliorer la qualité de notre système d'éducation générale. Nous allons améliorer les capacités de notre système universitaire en mettant beaucoup de ressources et travailler avec toute l'intelligence qu'il faut et avec toute la rigueur et la conscience qu'il faut parce que nous pensons que nous ne sommes pas les derniers. Mais quand est-ce que les écoles vont donner des résultats avec ces réformes que

nous allons faire, même quand elles sont bien inspirées, intelligentes et pertinentes ? Quand est-ce que nous disposerons de 40.000 Ingénieurs ; 50.000. 100.000 Ingénieurs par ce que d'ici 2050, nous serons le deuxième pays le plus peuplé de l'Afrique de l'ouest après le Nigéria que nous n'allons pas atteindre parce nos frères du nord Nigeria ont les mêmes comportements que nous. Sinon, on aurait pu atteindre le Nigéria. La population des Etats du Sud du Nigeria ne s'est pas accrue. Mais le Nord du Nigéria est surpeuplé et pauvre comme le Niger tandis que le Sud est instruit, éduqué et riche.

Et nous, notre trop plein déjà non éduqué dont nous ne savons quoi faire, ils ont tendance à aller dans les autres pays. Mais pour combien de temps. Il faut que nous ayons conscience de cela. Et c'est maintenant que nous devons envisager les remèdes. Par conséquent, la société doit avoir des mécanismes pour empêcher les comportements nuisibles. Quand quelqu'un qui n'a rien vient vous dire je vais me marier donnez-moi de l'argent et neuf mois plus tard, il revient pour annoncer qu'il a eu un enfant et qu'il veut de l'aide pour organiser le baptême. Est-ce que cela est sérieux ? Comment lutter contre cela ? Je ne dis pas que la polygamie est quelque chose à interdire, mais une certaine polygamie est une mauvaise chose. Et vous pensez qu'on ne doit pas en parler. Moi, ma responsabilité, c'est d'en parler. Je prends le risque de le dire et je l'assume parce que ceux qui nous combattent, disent que c'est notre religion qui nous l'a dit, c'est faux.

Si on le réfère au Coran, il est très clair dans la sourate "Al-nissaye" dit «épousez ce qui vous plaira entre les femmes par deux ; trois ou quatre. Mais si vous craignez de n'être pas juste, alors seulement une». C'est plus le sur moyens d'échapper à la partialité. Est-ce que cette sourate du Coran prescrit comme la polygamie une obligation ? Non, elle ne la prescrit pas. Et si on a peur de Dieu comme moi, elle l'a proscrit. Quel est le sens de mon propos ? Mon propos consiste à dire que quand un homme pauvre marie plusieurs femmes et fait plusieurs enfants qu'il n'a pas les capaci-

tés d'instruire, de bien nourrir, si vous lui dites que son comportement n'est pas bien. Il vous dit que c'est Dieu qui a dit de faire ça. Est-ce que la sourate que je viens de lire l'autorise ? Non parce que le Coran exige des parents qu'ils éduquent leurs enfants ; qu'ils s'occupent de leurs femmes d'abord. Je connais beaucoup des gens qui ne s'occupent pas de leurs femmes et leurs enfants (le manger et le vêtir). Ils les marient et ils les laissent. Cela nous crée le désordre que nous vivons aujourd'hui.

C'est pourquoi, madame la ministre et vous les femmes, il faut que nous ayons un comportement responsable. Il n'est pas interdit de faire plusieurs femmes, mais seulement les hommes qui sont capables d'entretenir plusieurs femmes et enfants sont autorisés à faire plusieurs femmes. Mais ceux qui n'ont pas les possibilités de le faire, on doit les sensibiliser pour leur dire que notre comportement a fait de notre pays le dernier. Et si nous continuons la même chose, nous serons toujours derniers et nous aurons des difficultés à vivre parce que le Niger est certes vaste. Mais en vérité, les $\frac{3}{4}$ du pays ne sont pas habitables parce que c'est une zone désertique. Quel est l'aménagement du territoire que nous pouvons faire qui pourra nous contenir ? Il n'y a pas. Gouverner, c'est prévoir. Nous devons faire ce qu'on appelle la prospective pour voir comment nous serons dans 100 ans et avoir les comportements qui conviennent avec les défis qui se posent devant nous. La démographie est un vrai problème. Si la Mauritanie ; le Maroc ; l'Algérie ; l'Arabie Saoudite ; le Mali ; le Burkina ; le Sénégal ont un comportement qui les met à l'abri des risques auxquels nous, nous sommes exposés demain, en quoi, nous serions plus musulmans qu'eux pour considérer que nous sommes des musulmans. Nous ne sommes pas plus musulmans que les Mauritaniens. Je puis vous le dire parce que ce sont les Mauritaniens qui ont diffusé l'Islam dans toute l'Afrique. Les premiers marabouts que j'ai vu chez moi à Tesker et à N'gourti étaient des mauritaniens. Si eux, ils ont un taux de croissance de 2%. Comment est-ce qu'on peut dire que nous, nous

sommes plus savants qu'eux et que nous devons faire des taux de croissance de 4%.

Je pense que le phénomène de la polygamie irresponsable est notre fléau et notre société doit générer des capacités en plus des solutions à travers l'éducation, de faire en sorte que nous sensibilisons nos compatriotes et qu'ils aient un comportement responsable. Nous devons donner l'exemple. Nous qui avons eu la chance de comprendre tout cela. C'est pourquoi, l'autre jour, j'ai dit à mes membres que tant que vous êtes dans mon gouvernement, il vous est interdit de prendre une femme supplémentaire. Le ministre qui veut prendre une femme supplémentaire peut quitter le gou-

vernement. Mais tant qu'il est dans le gouvernement, il lui sera interdit de prendre une femme supplémentaire. Je le dis pour provoquer le débat ; pour interpeller les gens. Si vous êtes au gouvernement et que vous avez deux ou trois femmes, il n'y a pas de problème. Mais si vous voulez en ajouter, vous quittez le gouvernement et vous prenez votre femme.

Monsieur le président de l'Assemblée Nationale, je voudrais que les députés prennent aussi un tel engagement pour que nos compatriotes nous écoutent et nous entendent. Nous devons avoir un comportement de modèle pour que les gens soient interpellés.

(Script : ONEP)

Commentaire

Le cri du cœur

“L'autre jour, je disais à mes ministres, tant que vous êtes dans mon gouvernement, il vous est interdit de prendre une femme supplémentaire. Il faut que nous donnions l'exemple : le ministre qui veut prendre une femme supplémentaire, on ne lui interdit pas ça, il peut quitter le gouvernement ; mais tant qu'il sera dans le gouvernement, il lui sera interdit de prendre de femme supplémentaire...”, disait le Président Mohamed Bazoum, sous les applaudissements nourris des femmes en fête. Puis d'expliquer : “Pourquoi je dis ça ? Comment un musulman comme moi peut-il dire ça ? En fait, c'est pour provoquer le débat !...”.

Ces mots du Président de la République, qu'il a pourtant lancés sur un ton plutôt plaisant, sous forme de boutade, comme bien souvent, ont été interprétés à dessein par certains observateurs qui ont cru trouver là une occasion en or pour “réchauffer” une certaine polémique sur la polygamie et, par extension, sur la lancinante question de la croissance démographique.

En invitant encore une fois à un débat sur un sujet qui fâche, et fidèle à son franc parler, le Chef de l'Etat a voulu, en toute responsabilité, briser la glace pour attirer notre attention sur un certain nombre de tabous. En fait, sur la polygamie, il n'y pas matière à débat : elle tire son fondement du Saint Coran qui autorise à épouser quatre femmes. Le Président Bazoum l'a d'ailleurs clairement assumé : “moi, je ne dis pas que la polygamie est quelque chose à interdire, mais une certaine polygamie est une mauvaise chose et vous pensez qu'on ne doit pas en parler... Je prends le risque de le dire et je l'assume...”.

Et, comme pour corroborer ces propos, un éminent prêcheur s'exprimant sur une radio de la place a largement abordé la question de la responsabilité qui incombe à tout père de famille. Ce dernier est assujéti à des obligations : loger, nourrir, habiller et éduquer. Comme l'a dit le prêcheur, fuir la responsabilité parentale est un des pires péchés condamnés par l'Islam. Mais là-dessus, comme sur d'autres sujets encore, le manquement aux obligations parentales est devenu une préoccupation majeure. Il y a lieu donc de craindre que les conséquences de cette situation alarmante ne constituent une menace réelle pour les fondements mêmes de notre communauté.

C'est précisément sur cet enjeu là que le Chef de l'Etat a voulu attirer l'attention de ses compatriotes dans un vibrant cri du cœur, auquel tous les Nigériens, véritablement soucieux de l'avenir de notre pays, ne sauraient rester insensibles.

Assane Soumana



AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°03/UMOP/PROLAC/SDS/2022

TRAVAUX RÉALISATION / RÉHABILITATION DES PUIITS CIMENTES PASTORAUX DANS LES RÉGIONS DE DIFFA ET ZINDER

PAYS : République du Niger
NOM DU PROJET : PROLAC
IDA CREDIT N°6644-NE ET DON N°D635-NE
Nom du Marché : Travaux réalisation /
 réhabilitation des puits cimentés pastoraux
 dans les régions de DIFFA ET ZINDER
No : **Référence** :
N°03/UMOP/PROLAC/SDS/2022

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le sahel quotidien n° 10303 du 06/04/2022.

2. Le Gouvernement du Niger a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Redressement et de Développement de la Région du lac Tchad (PROLAC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt et de ce Don pour effectuer des paiements au titre des Marchés de Travaux de Réalisation/Réhabilitation des puits cimentés pastoraux dans les communes de N'gourti, Foulatari, Chétimari, Goudoumaria, N'guelbeyli de la région de Diffa et dans la commune de Tesker au niveau de la région de Zinder.

Pour ces Marchés, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI).

3. Le PROLAC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des Travaux de réalisation de quarante-neuf (49) nouveaux puits cimentés pastoraux et la réhabilitation de neuf (9) puits cimentés pastoraux existants. Ces travaux sont répartis au total en dix (10) lots pour les puits cimentés neufs, un lot (1) pour les puits cimentés à réhabiliter.

4. Ces différents lots se présentent comme suit :

- **Lot n°1 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de N'gourti ;
- **Lot n°2 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de N'gourti ;
- **Lot n°3 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de N'gourti ;
- **Lot n°4 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de Tesker ;
- **Lot n°5 :** Travaux de réalisation de quatre (4) PC dans la commune de Tesker ;
- **Lot n°6 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de Tesker ;
- **Lot n°7 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC

dans la commune de N'guelbeyli ;

• **Lot n°8 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de N'guelbeyli ;

• **Lot n°9 :** Travaux de réalisation de six (3) PC dans la commune de Foulatari, de 1 PC dans la commune de Goudoumaria et 1 PC dans la commune de N'guelbeyli ;

• **Lot n°10 :** Travaux de réalisation de cinq (5) PC dans la commune de Goudoumaria ;

• **Lot n°11 :** Travaux de réhabilitation d'anciens PC dont un (1) dans la commune Goudoumaria, trois (3) dans la commune de Foulatari et cinq (5) dans la commune de N'guelbeyli ;

Le délai d'exécution des travaux par lot sont les suivants.

- Lot 1: 6 mois,
- Lot 2: 6 mois,
- Lot 3: 6 mois,
- Lot 4: 6 mois,
- Lot 5: 6 mois,
- Lot 6: 6 mois,
- Lot 7: 6 mois,
- Lot 8: 6 mois,
- Lot 9: 6 mois,
- Lot 10: 6 mois.
- Lot 11: 6 mois.

5. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

6. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad –PROLAC sis au quartier Yantala tous les jours ouvrables de 08 heures à 13 heures le matin et de 15 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi à partir de la date de publication du présent avis, aux adresses suivantes :

Monsieur Laouali ADA, Secrétaire Exécutif
SDS-Sahel Niger –Coordonnateur du
PROLAC
 Ville : Niamey
 Code postal : BP 893
 Pays : Niger
 Numéro de téléphone : 20352196

Adresse électronique : ada.laoualy@yahoo.fr
Spécialiste en Passation de Marchés au
90574771

Adresse électronique :
 smamanrachid@yahoo.fr

7. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cent mille (100.000) de Francs CFA. La méthode de paiement sera par cash ou par chèque de caisse. Le dossier d'appel d'offres sera retiré physiquement au niveau du PROLAC à l'adresse ci-dessus.

8. Les Offres devront être soumises à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Unité de Mise en Œuvre du Projet Sise à Yantala Plateau- CUN1/Rue-NY34, Avenue Boulevard de la Nation, en face de bureau MSF France **au plus tard le Jeudi 16 juin 2022 à 9 heures locale (GMT+1)**. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre », pour un montant suivant par Lot :

- Lot n°1 : Deux millions cinq cent mille (2 500 000) de F CFA,
- Lot n°2 : Deux millions cinq cent mille (2 500 000) de F CFA,
- Lot n°3 : Deux millions cinq cent mille (2 500 000) de F CFA,
- Lot n°4 : Deux millions (2 000 000) de F CFA,
- Lot n°5 : Deux millions (2 000 000) de F CFA,
- Lot n°6 : Deux millions (2 000 000) de F CFA,
- Lot n°7 : Deux millions (2 000 000) de F CFA,
- Lot n°8 : Deux millions (2 000 000) de F CFA,
- Lot n°9 : Un million cinq cent mille (1 500 000) de F CFA,
- Lot n°10 : Un million cinq cent mille (1 500 000) de F CFA,
- Lot n°11 : Deux millions (2 000 000) de F CFA.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent dans la Salle de réunion au 1^{er} étage du siège du Projet de Redressement et de Développement de la Région du Lac-Tchad (PROLAC) Sis à Yantala en face du bureau de MSF France, non loin du bureau de la SDS-Sahel **le Jeudi 16 juin 2022 à 09 heures 30 mn locales (GMT+1)**.

LE COORDONNATEUR NATIONAL
UMOP/PROLAC

● À la Primature

Remise, au Chef du gouvernement, la "Déclaration de Niamey" issue de la conférence internationale sur la protection sociale en santé

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Ouhoumoudou Mahamadou a reçu en audience, le 13 mai dernier, les organisateurs de la conférence internationale sur la protection sociale en santé tenue à Niamey du 10 au 13 mai. Il s'est agi pour les organisateurs de remettre la déclaration dite de Niamey au Chef du gouvernement.

Pour rappel, cette conférence est co-organisée par le ministère en charge de la Santé Publique, le Royaume de Belgique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la plateforme belge Be-cause Health.

«Nous sommes venus rendre compte au Chef du gouvernement des résultats issus de la



Photo de famille à l'issue de l'audience avec le Premier ministre

conférence», a déclaré, au sortir de l'audience, Dr Anya Blanche, Représentante de l'OMS au Niger. En effet, après

quatre jours d'échanges, les participants ont adopté une déclaration contenant des engagements très forts pour le

pays, selon Dr Anya Blanche. «L'OMS intervient au niveau de la protection sociale en santé à travers le concept de

couverture de santé universelle qui est un concept très avancé au Niger et qui met l'accent sur trois dimensions : l'accès géographique aux services de santé, l'accès à la qualité des soins et l'accès financier», a ajouté Dr Anya Blanche.

Pour sa part, l'ambassadeur du Royaume de Belgique au Niger, Dr Myriam Bacquelaine a souligné qu'à travers la Déclaration dite de Niamey, les différents acteurs au Niger se sont engagés à produire une

Salamatou Nestor / ONEP

feuille de route de manière à connaître les étapes à suivre pour la mise en place de la couverture de santé universelle.

● Oumar Issoufou

● Clôture de la conférence internationale sur la protection sociale en santé

Plusieurs recommandations formulées allant dans le sens d'atteindre la Couverture sanitaire universelle

La Conférence internationale sur la protection sociale en santé (PSS) a clos ses travaux le vendredi 13 mai dernier à Niamey. A la suite de quatre jours de travaux et d'échanges, les pays participants ont rendu publique une note d'engagements pour faciliter l'accès des plus faibles aux services de santé grâce à des approches innovantes dans la mobilisation des ressources et la promotion d'une bonne gouvernance basée sur la redevabilité envers les usagers.

Procédant à la clôture des travaux de Niamey, le ministre de la Santé publique, de la population et des affaires sociales, M. Idi Iliassou Mainassara, a indiqué qu'en choisissant de réunir des experts, des acteurs de la société civile et des politiques de plusieurs pays, les organisateurs de la Conférence internationale sur la protection sociale en santé «ont opté pour une approche de complémentarité et de synergie entre toutes les structures engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de protection sociale dans nos différents pays». Il a expliqué que la PSS est nécessaire pour atteindre la couverture sanitaire universelle.

Pour le ministre Idi Iliassou Mainassara, les enseignements tirés de ces quatre (4) jours de réflexions et les expériences personnelles des pays

participants «devraient permettre au Niger de construire une vision commune dans sa marche vers la Couverture sanitaire universelle et la réduction des inégalités». Il a demandé aux organisateurs, dont Enabel qui est le chef de file, d'accompagner son département ministériel et celui de l'Emploi et de la protection sociale sur l'élaboration d'une feuille de route «pour la mise en œuvre de la protection sociale en santé, comme un moyen pour le pays de progresser vers la couverture santé universelle.

L'ambassadrice du royaume de Belgique au Niger, S.E. Myriam Bacquelaine, s'est félicitée de l'énergie et du temps que les participants ont consacré aux thématiques développées lors des travaux de la Conférence. «Je retiens aussi que la protection sociale n'est pas un luxe, on l'a déjà dit. C'est une



La table de séance lors de la clôture de la conférence

nécessité pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et sortir de ce cercle infernal d'inégalité-pauvreté, pauvreté-inégalité», a-t-elle souligné. S.E. Myriam Bacquelaine a également demandé aux autorités politiques des pays participants d'accorder une attention particulière aux propositions de leurs experts terrain respectifs et surtout à faire preuve d'innovation pour aller au-delà des clivages géographiques et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la PSS.

Dans leur déclaration d'engagement dite "Déclaration de Niamey" lue par Dr Bocar Mamadou Daff du Sénégal, les participants à cette conférence ont attiré l'attention sur la place centrale que jouent des ser-

vices de soins proches des populations et qui répondent à leurs besoins essentiels car, l'offre de soins va de pair avec la protection sociale en santé. Ils ont également souligné la forte volonté politique de leurs pays respectifs qui doit cependant se traduire sur le terrain en initiatives concrètes. «Les Etats, notent-ils dans la déclaration, doivent jouer une responsabilité centrale, ce qui permettra de coordonner tous les acteurs et les initiatives dans le domaine de la PSS ». De même, les participants à la Conférence internationale sur la protection sociale en santé ont dénoncé sans détour la fragmentation du système de financement de la santé, une difficulté importante partagée par l'ensemble des pays. Cette fragmentation, soutiennent-ils,

mène à l'inefficacité et à l'inefficience de tous les investissements dans le secteur de la protection sociale en santé. D'où leur recommandation aux Etats, de créer un cadre juridique pour la réalisation de la couverture sanitaire universelle, suivie de la protection sociale en santé et la création d'un institut national responsable.

Idrissa Hamadou / ONEP

Les participants à la conférence de Niamey recommandent aussi aux autorités politiques la mise en place et le maintien d'un dialogue social inclusif afin que la population puisse s'exprimer et de travailler à institutionnaliser ce dialogue. Aussi, elles «doivent accélérer la disponibilité des moyens financiers, mais également les compétences techniques qui doivent permettre un montage technique et stratégique de la protection sociale en santé», insistent-ils dans la déclaration. Mais c'est sur la digitalisation du système que les participants se sont le plus attardés car, disent-ils, la digitalisation, en plus de faciliter la collecte des cotisations et renforcer la bonne gouvernance, permet aussi de mettre les usagers en confiance.

● Souleymane Yahaya

UMDA-Titres **ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS**

RESULTATS DE L'ÉMISSION SIMULTANÉE D'OBLIGATIONS DE RELANCE DU TRÉSOR DU BÉNIN DU 12 MAI 2022

UMDA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le jeudi 12 mai 2022, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin, l'émission simultanée d'Obligations de Relance (OoR) du Trésor respectivement à trois (3) ans et cinq (5) ans pour un montant de 50 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Bénin en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 12 mai 2022, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	132 307 000 000
Dont OoR	3 593 000 000
Montant retenu (F CFA)	55 000 000 000
Dont OoR	2 658 600 000
Taux de couverture	264,61%

Emission simultanée du 12 mai 2022	OAT 3 ans	OAT 5 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	78 011 000 000	54 296 000 000
Dont OoR	3 593 000 000	0
Montant retenu (F CFA)	36 997 000 000	18 003 000 000
Dont OoR	2 658 600 000	0
Montant Net	37 466 685 375	18 009 635 624
Prix Marginal	100,2600%	100,0000%
Prix Moyen Pondéré	101,2695%	100,1745%
Rendement Moyen Pondéré	4,54%	5,06%
Nombre de soumissions	26	26
Nombre de participants	16	19
Taux d'absorption	47,43%	33,16%

UMDA-Titres remercie, au nom du Trésor Public du Bénin, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 12 mai 2022

Le Directeur
Adrien DIOUF

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE LA CULTURE DU
TOURISME ET DE L'ARTISANAT
Secrétariat Général
Direction des Ressources Financières,
Matériels, des Marchés Publics et des
Délégations de Service Public

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire de fournisseurs et prestataires agréés pour l'exécution des commandes et marchés du Fonds Commun Sectoriel de l'Éducation (FCSE) au titre de la gestion 2022, le Ministère de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat lance un avis à manifestation d'intérêt dans les domaines de compétences ci-après :

- Matériel de froid
- Matériels et outillages techniques
- Matières d'œuvres

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, désireux de figurer sur la liste des fournisseurs agréés doivent faire parvenir un dossier de candidature devant comporter les informations et les pièces suivantes :

- Une copie légalisée de l'inscription au registre du commerce;
- Une copie légalisée du NIF;
- Une demande d'agrément contenant les coordonnées de la structure (adresse physique, téléphones, une adresse mail fonctionnelles) et indiquant clairement le domaine de compétence principal

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs intéressés, sont invités à déposer leurs dossiers sous plis fermés avec la mention Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un répertoire de fournisseurs au secrétariat de la Direction des Ressources Financières, Matériel, Des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de la Culture du Tourisme et de l'Artisanat sis rez de chaussée Jeunesse et Sport au plus tard le **lundi 30 mai 2022 à 10h00mm.**

Le Secrétaire Général

1.PRESTATION DES SERVICES ET TRAVAUX

- Entretien et maintenance des appareils de froid,
- Électricité bâtiment et de groupe électrogène
- Entretien et maintenance de matériels informatiques
- et de reprographie
- Entretien et maintenance des appareils roulants
- Travaux d'imprimerie et de reprographie
- Restauration
- Produits alimentaires et d'entretien
- Travaux de construction
- d'infrastructures
- Location salle

2.Fourniture des Biens

- Fournitures, matériels et mobiliers de bureau
- Fournitures scolaires
- Matériels et consommables informatiques

DEPARTMENT OF THE
TREASURY
BUREAU OF THE FISCAL
SERVICE
PARKERSBURG, WV 26106-1328
Niger Country Program
Coordinator (CPC)

JOB VACANCY

N°: RFP 20341922R00008

BACKGROUND
The Bureau of the Fiscal Service, on behalf of the United States African Development Foundation (USADF), is posting this job vacancy to seek a qualified individual to serve as a **Country Program Coordinator (CPC) for its field office in Niamey, Niger**, under a personal service contract for a base period of 12-months and four 12-month option periods.
The United States African Development Foundation (USADF) is a public corporation of the United States Government. USADF provides grant funding to private businesses, farmers' cooperatives, associations, and community-based organizations, especially those serving marginalized peoples engaged in economic and social development activities.
The Foundation opened its program in Niger in 1986. USADF's office in Niamey will provide ongoing support to projects that have been financed and will identify viable local community development and small and medium-sized enterprises that show potential to create employment opportunities, generate incomes and have broad social impact beyond the project activity.
USADF seeks a qualified individual to serve as a Country Program Coordinator (CPC) for its field office in Niamey, Niger.

MINIMUM QUALIFICATIONS:

- Citizen of the Country of Niger.
- A bachelor's degree from an accredited university in agriculture, business administration, management, public administration, finance, accounting, community development, economics, or a related field.
- High level of motivation, personal commitment, and ethical standards.
- Fluency in spoken and written French and English.
- Good working knowledge of English and a high level of fluency at least one major national language.

- Willingness to travel extensively throughout Niger.
- Demonstrated ability to operate independently in high visibility, high-pressure environments and operate in a complex office environment, emergency and/or political crisis situations with minimal supervision.
- Knowledge of grant management or commercial/micro-lending.
- Experience working with marginalized groups and/or community-based enterprises.
- Experience managing client relationships, especially in a grant management, banking, business development, or international development context.
- Experience with or education related to financial management/accounting.
- Experience auditing, monitoring, or evaluating international development programs.
- Ten years of professional experience in business development, finance, banking, auditing, monitoring and evaluation, and/or management of international development programs.
- Knowledge of community needs assessment, mobilization, community enterprises participatory development, and/or monitoring the implementation of an assistance activity under a grant or cooperative agreement.

HOW TO APPLY
This job announcement is solely intended to advertise the Niger Country Program Coordinator (CPC) position opening. To apply for this position, YOU MUST RESPOND IN ACCORDANCE WITH THE SOLICITATION RFP 20341922R00008 POSTED AT <https://www.SAM.gov/>. A COPY OF THE SOLICITATION CAN ALSO BE OBTAINED AT: www.usadf.gov/job-opportunities OR **USDAF Niger Field Office Action Pour le Développement des Initiatives Locales (ADLI)**
Quartier ORTN, Rue OR 15, Villa 241, Niamey, Niger

Communiqué

Dans le souci de satisfaire ses abonnés, l'ONEP débutera la livraison des journaux à domicile et au bureau partout à Niamey à compter du 1^{er} juin 2022

Pour souscrire, Rendez-vous à la Direction Commerciale ou appelez le 20.73.22.43

SUNU Assurances

SUNU Assurances Vie Niger et la Bank Of Africa BOA ont le plaisir d'informer les souscripteurs du produit CMACHANCE qu'à l'issue du 20^e tirage au sort effectué le **04 Mai 2022** au Siège de SUNU Assurances Vie Niger, Rue de Kalley, sous la supervision de Maître HAMANI SOUMAILA, Huissier de Justice près du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey BP :11.200 TEL : 20 34 02 94/96 88 49 97 NIF :7455R CNSS : 42184, ont été tirés au sort les numéros suivants :

- **4162**
- **0166**
- **4755**
- **5591**
- **3647**
- **5370**

Le Capital à votre portée

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE ET EXTERNE



D'un (e) Spécialiste Audit Interne et Conformité basé(e) à Niamey.

Présentation de MCA-Niger

L'État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d'aide bilatérale au développement, un accord de don d'une enveloppe de plus de 437 millions de dollars pour la réalisation du Programme Compact qui comporte deux projets majeurs :

- Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l'objectif est d'augmenter les revenus d'origine rurale, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
- Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique qui vise à augmenter les revenus des familles dépendant de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les régions rurales du Niger.

Pour la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement nigérien et le MCC ont mis en place une entité autonome dénommée, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) dont la mission sera de conduire les projets dans les délais impartis.

Ainsi, le MCA-Niger recherche un (e) **Spécialiste Audit Interne et Conformité basé(e) à Niamey.**

Titre du poste : Spécialiste Audit Interne et Conformité

Pays et lieu de travail : Niamey/Niger

Date de début : immédiatement disponible

Durée de la mission : Dix-neuf (19) mois et douze (12) jours

Salaire : un salaire compétitif avec un paquet d'avantages

RESPONSABILITE CLEES :

Sous la supervision du Manager Audit Interne et Conformité, le/la titulaire du poste aura pour mission de :

- Exercer son rôle d'auditeur interne en toute indépendance et impartialité à l'égard des clients d'audits
- Aider le responsable de l'audit interne et de la conformité à préparer les plans d'audits périodiques.
- Vérifier l'application des politiques et des procédures dans tous les départements
- Participer à l'audit des opérations et des activités de programme du MCA-Niger axé sur l'identification et le contrôle

des risques, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations et des programmes et le respect des lois et règlements externes.

- Participer activement à des missions d'audits dans les régions d'implantation du programme compact
- Préparer les projets de rapports d'audits au responsable de l'audit interne
- Suivre les recommandations des audits antérieurs pour s'assurer que des mesures correctives sont prises.
- Veiller à la mise en œuvre des recommandations des audits externes, le cas échéant.
- Accompagner les activités de clôture du programme, en identifiant les risques liés et en proposant des actions efficaces de maîtrise et prévention.

Fournir un soutien administratif au gestionnaire de la vérification interne et de la conformité, au besoin.

Les compétences :

- Un diplôme Universitaire en comptabilité contrôle audit (CCA), en audit et contrôle de Gestion (ACG) ou équivalent, de niveau BAC + 5
- Avoir une expérience de huit (8) années minimum] en audit interne dans un projet similaire ou en entreprise, ou] en audit externe dans un cabinet d'audit et d'expertise comptable agréée.
- Connaissances et expériences avérées de l'application des principes, des techniques, des pratiques et des procédures d'une fonction d'audit interne ; développer des contrôles internes solides pour les programmes financiers et opérationnels
- Avoir le sens de l'organisation mais aussi de l'écoute
- Une Grande capacité de synthèse et de rédaction des rapports d'audits
- Une approche systématique avec une attention particulière aux zones à risques, un engagement fort à obtenir des résultats
- Forte mobilité et capacité à se déplacer sur le terrain dans les régions d'implantation du programme

- Compétences interpersonnelles bien développées, travail en équipe.

- Capacité d'atteindre des résultats tout en travaillant sous pression.

- Des connaissances approfondies des outils informatiques/ Microsoft Office, Power bi...

- Excellentes compétences en communication écrite et verbale en anglais

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être composé d' :

- Une lettre de motivation mentionnant la prétention salariale, datée et signée ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé et
- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Pour Postuler :

Si vous répondez aux critères du poste ci-dessus, envoyez votre candidature CV, lettre de motivation, casier judiciaire et le fichier Excel attaché dument renseigné à l'adresse e-mail suivante : recrutements@mcaniger.ne, en précisant en objet du mail « Spécialiste Audit Interne et Conformité ».

Date de clôture : le mercredi 25 mai 2022

A MCA Niger, nous sommes convaincus que chaque aspect de notre travail peut aboutir à un résultat positif. Si vous avez la même vision et que vous êtes capable de relever les défis, ce rôle vous offre une belle opportunité ainsi que des possibilités exceptionnelles de développer votre carrière.

Nous sommes un employeur garantissant l'égalité des chances et nous accueillons les candidatures de personnes de divers horizons.

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

NB : Les dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai ne seront pas examinés. Seuls les candidats retenus pour le test seront contactés. Confidentialité assurée.

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE ET EXTERNE



D'un (e) Assistant (e) Achats basé(e) à Niamey.

Présentation de MCA-Niger

L'État du Niger a conclu avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), une institution américaine d'aide bilatérale au développement, un accord de don d'une enveloppe de plus de 437 millions de dollars pour la réalisation du Programme Compact qui comporte deux projets majeurs :

- Le projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l'objectif est d'augmenter les revenus d'origine rurale, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
- Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique qui vise à augmenter les revenus des familles dépendant de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les régions rurales du Niger.

Pour la mise en œuvre du Compact, le Gouvernement nigérien et le MCC ont mis en place une entité autonome dénommée, le Millennium Challenge Account (MCA-Niger) dont la mission sera de conduire les projets dans les délais impartis.

Ainsi, le MCA-Niger recherche un (e) **Assistant (e) Achats basé(e) à Niamey.**

Titre du poste : Assistant (e) Achats

Pays et lieu de travail : Niamey/Niger

Date de début : immédiatement disponible

Durée de la mission : Dix-neuf (19) mois et douze (12) jours

Salaire : un salaire compétitif avec un paquet d'avantages

RESPONSABILITE CLEES :

Sous la supervision du Spécialiste Administration et Logistique, le/la titulaire du poste aura pour mission de :

- Recevoir les réquisitions et gérer le processus d'achat OPEX conformément aux politiques et procédures de la passation de marché de MCC et aux lois et règlements du Niger en la matière
- Suivre tous les dossiers d'achats depuis l'expression du besoin jusqu'à l'archivage (Electronique et physique) après le paiement final du prestataire Informer les demandeurs de l'avancement des réquisitions et d'éventuelles anomalies sur

la qualité d'un bien livré ou d'un retard de livraison.

- Gérer et maintenir à jour les fichiers de suivis des achats (procurement tracker)
- Maitriser les obligations fiscales et administratives en vigueur au Niger (NIF, BIC)
- S'assurer que les règles d'éthiques de MCA Niger sur l'approvisionnement sont respectées
- Surveiller la performance des fournisseurs qualifiés et non qualifiés et donner des feed-back à la DAF
- Soumettre tous les rapports (hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels) requis à la Spécialiste de la Logistique et de l'Administration et ou à la Manager HR/Admin
- Etre en mesure de couvrir d'autres rôles au sein de MCA-Niger selon les besoins
- Participer dans la gestion des appels d'offre des contrat cadre (préparation de documentation, lancement, publicités, retrait, remise, dépouillement, analyse, rapport)
- Responsable de classement des documents relatifs aux commandes et aux achats OPEX et la reproduction du payment pack afin de respecter des exigences d'audits
- Responsable de contrôle de la qualité et la quantité des marchandises livrées avec demandeurs,

Les compétences :

- Avoir au moins un BTS en logistique ou autres domaines connexes,
- Avoir au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans un poste similaire avec les ONG ou Agences de développement Internationales,
- Disposer des compétences et expérience avérées, en particulier dans les activités liées aux achats.
- Maitriser les procédures de passation de marchés,
- Maitriser de la législation fiscale nigérienne et le processus des exonérations et être attentif (ve) aux changements des lois fiscales ;
- Etre proactif, capable d'assurer de manière responsable les tâches qui lui sont assignées
- Avoir des compétences informatiques avancées en matière de messagerie électronique, de traitement de texte, de tableur,

d'Internet et de familiarité avec les systèmes d'information de gestion.

- Avoir des bonnes capacités organisationnelles et rapidité dans la résolution des problèmes

- Disposer d'Excellentes compétences en communication écrite et verbale en anglais.

- Être capable de travailler sous pression et sur plusieurs dossiers ;

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être composé d' :

- Une lettre de motivation mentionnant la prétention salariale, datée et signée ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé et
- Un casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Pour Postuler :

Si vous répondez aux critères du poste ci-dessus, envoyez votre candidature CV, lettre de motivation, casier judiciaire et le fichier Excel attaché dument renseigné à l'adresse e-mail suivante : recrutements@mcaniger.ne, en précisant en objet du mail « Assistant Achats OPEX ».

Date de clôture : le mercredi 25 2022

A MCA Niger, nous sommes convaincus que chaque aspect de notre travail peut aboutir à un résultat positif. Si vous avez la même vision et que vous êtes capable de relever les défis, ce rôle vous offre une belle opportunité ainsi que des possibilités exceptionnelles de développer votre carrière.

Nous sommes un employeur garantissant l'égalité des chances et nous accueillons les candidatures de personnes de divers horizons.

Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

NB : Les dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai ne seront pas examinés. Seuls les candidats retenus pour le test seront contactés. Confidentialité assurée.

● Contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée nationale

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement et celui en charge de l'Intérieur répondent aux interpellations des Députés

Les travaux en séance plénière de la 1^{ère} session ordinaire au titre de l'année 2022, dite Session des lois de l'Assemblée nationale, se poursuivent à l'hémicycle. Au cours de la plénière du samedi 14 mai dernier, présidée par le 2^{ème} Vice-président de l'institution, M. Alkabouss Jalaoui et qui portait un seul point à l'ordre du jour, les parlementaires ont interpellé trois membres du gouvernement. Il s'agit du ministre de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, Dr Ibrah Boukary, qui s'est excusé de son absence, car empêché, pour mission d'Etat, du ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, M. Adamou Mahaman, a répondu à l'interpellation du député Ibrahim Halifa Abdourahmane sur l'accès à l'eau potable dans certaines localités du pays, et enfin le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Hamadou Souley Adamou, qui a également répondu à l'interpellation du député Omar Hamidou Tchiana, relative à la question sécuritaire dans certaines zones du pays.



Le ministre de l'Hydraulique répondant à l'interpellation

de réalisation d'ouvrages hydrauliques, le ministre Adamou Mahaman, a rappelé qu'en milieu pastoral, il y a des dispositifs réglementaires qui encadrent la réalisation des ouvrages, aussi bien du côté étatique que de celui des ONG ou du privé. Dans ce cadre plusieurs démarches sont à suivre et à respecter scrupuleusement, par les différents acteurs, pour mettre en œuvre un projet de réalisation d'ouvrage hydraulique en milieu pastoral. «Une fois que toutes les procédures (lé-gales, environnementales, sécuritaires, etc.) sont respectées, les responsables locaux peuvent naturellement accorder ces autorisations de fonçage de puits et de forage», a déclaré le ministre Adamou

Mahaman.

Quant au député Omar Hamidou Tchiana, ses questions sont relatives à l'insécurité qui prévaut dans certaines zones du Niger. «Si aujourd'hui les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sont en train de combattre courageusement ces terroristes, c'est parce que des moyens nécessaires sont mis à leur disposition. Cependant, il faut reconnaître que la situation est difficile pour ces FDS. Alors que nous dormons tranquillement dans nos maisons, quelque part, dans cette partie du territoire national, rien qu'en parcourant un seul mètre, vous risquez votre vie, alors que elles, ces forces de sécurité, y sont de jours comme de nuits, en dépit des IED qui sont placés

un peu partout. Les populations de ces zones en pâtissent tout comme les FDS», a reconnu le ministre en charge de l'Intérieur.

Selon M. Hamadou Souley Adamou, le gouvernement a pris et continue à prendre des mesures et s'organise pour que la paix, la sécurité et la quiétude reviennent dans ces localités. «Lors du Conseil de sécurité tenu, le mercredi 11 mai dernier, le Président de la République a donné des instructions fermes au Chef d'Etat Major, pour que rapidement la situation soit renversée, notamment concernant cette partie de notre pays. Le gouvernement et les FDS y travaillent dans ce sens, car il s'agit de la sécurité nationale et de l'existence de nos populations», a rassuré le ministre Hamadou Souley Adamou. Notons que, les travaux en plénière de cette session, reprendront le samedi 22 mai 2022, à partir de 10 heures, avec comme ordre du jour, la poursuite du contrôle de l'action gouvernementale (examen des questions d'actualités adressées aux membres du gouvernement).

Mahamadou Diallo

Ainsi, la question sur le droit d'accès à l'eau potable, notamment dans la région d'Agadez et particulièrement dans la commune d'Ingall, où les populations sont confrontées à une rareté criarde d'eau a été posée par le député Halifa Abdourahmane. «L'eau devient, de plus en plus, rare. Les enfants sont contraints d'aller chercher de l'eau, loin de leur habitation au lieu d'aller à l'école. De nombreuses personnes se contentent d'une eau polluée, sale ou infectée et donc impropre à la consommation», déplore le député dans son interpellation.

Réagissant à ces inquiétudes, le ministre en charge de l'Hydraulique, a indiqué que la ville d'Ingall a une nappe phréatique dont l'eau est fluorisée, c'est cette eau, une fois traitée et défluorisée qui est servie aux habitants de cette localité. «Cependant, dans le cadre du Programme d'urgence, il est envisagé d'aller hors de la ville d'Ingall, où une nappe a été trouvée, pour réaliser des forages qui permettront désormais d'alimenter Ingall, en eau potable», a-t-il précisé.

Relativement à l'autorisation

● Agriculture

Atelier de vulgarisation des guides champ école agropastoral (CEAP) à Dosso

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a organisé le samedi dernier à Dosso un atelier régional de vulgarisation des guides champ école agropastoral (CEAP). C'est le Secrétaire général du gouvernorat de Dosso M. Soumana Karimou qui a présidé la cérémonie d'ouverture de l'atelier en présence de M. Ranaou Maazou représentant du représentant de la FAO au Niger, du représentant du ministère de l'Agriculture, des représentants du PASEC, des autres projets et programmes, des cadres de l'Agriculture et de nombreux invités.

Au cours des travaux, il a été présenté aux participants les deux guides à savoir le guide pratique CEAP révisé à travers le guide des facilitateurs et le guide des gestionnaires des programmes et d'institutionnalisation des CEAP.

A l'ouverture de l'atelier, le représentant de la FAO M. Ranaou Maazou a fait la genèse de la création des champs écoles agropastoraux qui, a-t-il dit, est une innovation de pointe qui fait partie des contri-

butions les plus fondamentales de la FAO sur le terrain depuis un quart de siècle. Les premiers Champs Ecoles des Producteurs (CEP) a-t-il rappelé ont été lancés en Asie à la fin des années 1980. Ils existent aujourd'hui dans plus de 100 pays.

Ces CEP ont contribué au renforcement des compétences de plus de 4 millions de paysans, de pasteurs et de pêcheurs dans le monde. Ils ont évolué de manière à traiter divers sujets notamment la ges-

tion intégrée des organismes nuisibles, les systèmes de production durable, l'agropastoralisme, les chaînes de valeur, la nutrition et les aptitudes à la vie quotidienne. C'est pour renforcer cette expérience des Champs Ecoles des Producteurs a dit en substance M. Ranaou Maazou que la FAO apporte son appui à travers son projet Assistance Technique au PASEC (Crédit IDA N°5830/NE UTF/NER/059/NER) à l'exécution du Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC).

Procédant à l'ouverture des travaux, le Secrétaire général du gouvernorat de Dosso a indiqué que la présente rencontre s'ouvre opportunément en pleine préparation de la campagne agricole 2022. M. Soumana Karimou a insisté sur la mission et les objectifs du PASEC qui intervient dans 60



La table de séance à l'ouverture de l'atelier

communes des régions de Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Pour, le Secrétaire général du gouvernorat de Dosso, les deux guides sont prêts à être vulgarisés au niveau national. Il a, de ce fait, invité les participants à des échanges fructueux afin qu'il en sorte des rapports de compréhension enrichis.

M. Soumana Karimou a, au nom du ministre de l'Agricul-

ture remercié les partenaires de la Banque mondiale et de la FAO et leur a exprimé toute la gratitude du gouvernement de la 7^{ème} République sous la conduite éclairée du Président de la République Mohamed Bazoum et du Premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou.

Mahamane Amadou
ANP-ONP/Dosso

● Journée Foyandi au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Mobiliser des ressources en soutien aux femmes déplacées du département d'Abala

Après le lancement des activités de la 31^{ème} édition de la Journée nationale de la femme nigérienne, le vendredi 13 Mai 2022, la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant Mme Allahoury Aminata Zourkaleini a organisé à son ministère un foyandi et une journée porte ouverte. Le but de cette initiative est d'apporter un soutien aux femmes déplacées internes du département d'Abala (Région de Tillabéri) victimes de l'insécurité qui impacte leurs conditions de vie. Cette journée a été également marquée par une petite exposition-vente au sein dudit ministère par des femmes entrepreneurs.

C'est dans une ambiance de fête que la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a expliqué aux femmes réunies autour d'elle que cette journée a pour but de sensibiliser le public sur les progrès réalisés par le Niger en matière de promotion de la femme. Mme Allahoury Aminata Zourkaleini a ensuite évoqué la question sécuritaire du pays qui, a-t-elle, reconnu est de nos jours une problématique mondiale à laquelle toutes les nations du monde entier sont confrontées. « Cette situation affecte plus les populations civiles notamment les femmes et les enfants entraînant ainsi des phénomènes de déplace-

ments massifs de ces franges de personnes fuyant les zones d'insécurité », a-t-elle précisé.

Pour la ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, une mobilisation générale des res-



La ministre de la Promotion de la Femme prononçant son discours

sources s'avère nécessaire en vue de prendre des mesures préventives dans ce contexte marqué par la persistance de l'insécurité qui, a des conséquences graves sur les

femmes et les enfants. C'est dans ce cadre a déclaré Mme Allahoury Aminata que son département ministériel à travers cette journée de foyandi s'engage à apporter son soutien aux femmes déplacées d'Abala. A ce niveau, la ministre a rappelé que le foyandi renferme des aspects fondamentaux dont son caractère social surtout pour les femmes nigériennes en termes de raffermissement des liens de parenté, de fraternité, d'amitié, de cohésion familiale et sociale, l'élan d'entraide et la solidarité ainsi que le soutien économique par une mobilisation des ressources humaines, matérielles et financiers pour

soutenir les femmes déplacées d'Abala

Enfin, Mme Allahoury Aminata Zourkaleini a lancé un cri de cœur à tous les acteurs et à toutes les actrices de quelque bord que ça soit afin qu'ils s'investissent davantage pour apporter leur contribution aussi modeste soit-elle aux compatriotes déplacées du département d'Abala.

● Comme un déclic, ce cri de cœur a retenti dans les oreilles des bonnes volontés. Ainsi, on note comme contribution une enveloppe de 1 millions de franc CFA du Chef de l'Etat S.E. Mohamed Bazoum, 3.500.000 f par les femmes des services rattachés au cabinet du Premier ministre dont l'enveloppe a été remise sous le "hourra" des femmes par la femme du Premier ministre, Mme Ouhoumoudou Hadiza, 2.500.000 F CFA par le ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, 1 millions de franc cfa par les femmes parlementaires ; 32 sacs de riz, 3 cartons de pâtes alimentaires par les femmes du ministère de l'Elevage.

● Rahila Tagou



Remise d'une enveloppe au profit des femmes déplacées d'Abala

● Journée nationale de la femme

Réception offertes par les femmes du cabinet du Premier ministre

Une réception a été offerte le vendredi 13 Mai 2022, dans la salle des banquets de la Primature, par les femmes du cabinet du Premier ministre, dans le cadre de la célébration de la Journée nationale de la femme. La cérémonie qui a enregistré la participation de plusieurs femmes ministres et leaders a été placée sous la présidence de l'épouse du Premier ministre Mme Ouhoumoudou Hadizatou.

Lors de la réception, l'épouse du Premier ministre a rappelé le "grand" combat mené par les femmes en 1991 pour exiger une plus grande représentativité au sein de la commission préparatoire de la conférence nationale. Ce combat purement démocratique, a dit Mme Ouhoumoudou Hadizatou, avait consacré la reconnaissance et la réclamation des droits de la femme citoyenne. A cet égard l'épouse du Premier ministre s'est dit heureuse de se retrouver avec les femmes en ce jour spécial, pour discuter des meilleurs moyens pour elles de

construire le pays. Et cela afin d'accompagner le Président de la République S.E. Mohamed Bazoum dans la mise en œuvre de son programme de renaissance acte 3.

Parlant du thème retenu cette année, Mme Ouhoumoudou Hadizatou a soutenu qu'il touche tout le monde en particulier la femme parce qu'elle est "le rôle moteur de la communauté". Pour l'épouse du Premier ministre, la femme doit contribuer à la sécurité, à la paix et doit vivre dans une cohésion sociale dans la communauté. En effet, a déclaré Mme Ouhoumoudou Hadizatou, dans le contexte actuel du



La table de séance lors de la réception

pays caractérisé par les menaces sécuritaires dans certaines régions du pays, la femme se doit de jouer un rôle central par la sensibilisation qu'elle peut porter auprès des jeunes. Par conséquent, elle a invité les femmes à jouer ce rôle fondamental dans la communauté nigérienne.

Pour sa part, la directrice de cabinet adjointe en second du Premier ministre Mme Hadari Zeinabou Garba a remercié l'épouse du Premier ministre pour sa présence à cette ré-

ception qui, a-t-elle souligné, est un honneur, un privilège pour les femmes travaillant au cabinet du Chef du gouvernement. Elle a par la suite déclaré que le thème retenu cette année appelle à l'engagement de chacune à être un agent de sécurité car la sécurité conditionne le développement de la communauté. « Ce thème nous interpelle et nous invite à l'action individuelle et collective pour contribuer à perpétuer la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire na-

tional », a estimé Mme Hadari Zeinabou Garba.

Pour cela, elle a invité les femmes à développer des initiatives qui permettront de ramener la paix et la sécurité dans les zones en proie à, l'insécurité. « Nous devons en particulier, être partie prenante de toutes les initiatives qui confortent la solidarité nationale, soutiennent les forces de défense et de sécurité et déconstruisent les discours prétendument religieux sur la base desquels des jeunes sont enrôlés dans les groupes terroristes », a souligné la Directrice de cabinet adjointe en second du Premier ministre. Aussi, a-t-elle ajouté, « nous devons partager et soutenir les actions du gouvernement en vue de ramener la paix et la sécurité dans le pays. Nous ne devons pas rester spectatrices mais actrices de la sécurité dans le pays. »

● Rahila Tagou

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
PROJET DE RENFORCEMENT DE LA
RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE FACE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE A TRAVERS DES
TECHNIQUES MODERNES D'IRRIGATION
(PRRACC-NIGER)

AVIS D'APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AVIS N°003/2022/SERVICES/MAG/PRRACC-NIGER

Sélection des cabinets chargés de la réalisation des études d'avant-projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le Sahel Quotidien N°10 290 du lundi 14 mars 2022

2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un prêt auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) afin de financer la première phase du Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique à travers des techniques modernes d'irrigation (PRRACC-NIGER) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services (prestations intellectuelles N°003/2022/SERVICES/MAG/PRRACC-NIGER. Les prestations sont scindées en 16 missions.

3. Les services comprennent i) phase 1 : la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres et ii) phase 2 : contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la zone d'intervention du Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique à travers des techniques modernes d'irrigation PRRACC-NIGER).

i)Phase 1 : La réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres portera sur :

Réaliser les reconnaissances hydrogéologiques sur chaque site des travaux ;

Réaliser les études géophysiques sur chaque site des travaux ;

Apprécier les réalités opérationnelles (adaptabilité et faisabilité) des différentes réalisations prévues dans chaque dossier de sous projet ;

Donner les caractéristiques techniques et le dimensionnement des réalisations prévues en lien avec les besoins réels des bénéficiaires ;

Faire un diagnostic agro-économique des sites (cultures pratiquées, problèmes agronomiques actuels limitant la mise en valeur des sites, situation socio-économiques des producteurs, situation foncière...);

Relever sur chaque site la disponibilité et les conditions de mobilisation de l'eau d'irrigation (aspects quantitatifs et qualitatifs) en fonction des spéculations prévues ;

Faire une reconnaissance pédologique sommaire afin de déterminer l'aptitude des sols à la conduite de l'irrigation et leur vocation ;

Etablir les plans topographiques de chaque site (plan de détail du site, plan de courbe de niveau de chaque site etc...) à une échelle convenable et estimer les superficies totales qui seront impactées par l'aménagement. A cet effet un levé topographique de détails sera réalisé sur chaque site.

Etablir les plans d'aménagement interne proposés, et préciser l'emplacement des ouvrages sur le plan;

Faire une estimation du coût d'aménagement pour chaque site ;

Faire une estimation des coûts de protection de chaque site contre les crues, l'érosion, la divagation des animaux, etc... ;

Estimer les rendements et productions, avant et après aménagement ;

Etablir les comptes d'exploitations prévisionnels ;

Confirmer les impacts environnementaux et sociaux éventuels liés à l'aménagement, tels que définis dans le screening environnemental ;

Proposer d'éventuelles mesures environnementales et sociales de mitigation et estimer leurs coûts ;

Identifier avec les porteurs de sous projets, les besoins en renforcement de capacités techniques ;

Rédiger et soumettre les rapports (provisoire et définitif), en 4 exemplaires chacun (version hard), d'études d'Avant-projet Détaillé

Rédiger et soumettre les DAO validés des travaux d'aménagement et en version électronique sous clé USB; Exécution des travaux peut être subdivisée en lots en fonction du volume des travaux et de la disposition spatiale des sites ;

ii)Phase 2 : Le contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER

Mise en place d'une équipe pour le suivi contrôle des travaux d'aménagement des périmètres irrigués, Produire des rapports périodiques pour le suivi des travaux.

La durée de toute la prestation est de six (06) mois dont trois (03) pour les études d'avant projet détaillées et environnementales ainsi que l'élaboration des dossiers d'appels d'offres et trois (03) mois pour le suivi-contrôle des travaux d'aménagement des périmètres irrigués.

L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

L'offre est divisée en seize (16) missions composés comme suit :

-Mission N°1 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune d'Agadez, région d'Agadez. Cette mission est composée de 30 sites soit une superficie de 75.51 hectares.

-Mission N°2 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune d'Agadez et Dabaga, région d'Agadez. Cette mission est composée 27 sites soit une superficie de 78.95 hectares.

- Mission N°3 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales,

élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Tchirrozerine, région d'Agadez. Cette mission est composée de 25 sites soit une superficie de 60.82 hectares.

-Mission N°4 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Tchirrozerine, région d'Agadez. Cette mission est composée de 33 sites soit une superficie de 73.82 hectares.

-Mission N°5 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Tabelot, région d'Agadez. Cette mission est composée de 26 sites soit une superficie de 80.87 hectares.

-Mission N°6 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Tabelot, région d'Agadez. Cette mission est composée de 29 sites soit une superficie de 80.74 hectares.

-Mission N°7 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Falwel, région de Dosso. Cette mission est composée de 23 sites soit une superficie de 44.09 hectares.

-Mission N°8 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Loga, région de Dosso. Cette mission est composée de 19 sites soit une superficie de 36.14 hectares.

-Mission N°9 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Bagaroua, région de Tahoua. Cette mission est composée de 34 sites soit une superficie de 70.87 hectares.

-Mission N°10 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Kao, région de Tahoua. Cette mission est composée de 27 sites soit une superficie de 89,5 hectares.

-Mission N°11 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales,

élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune d'Illela, Abalak et Tabalak, région de Tahoua. Cette mission est composée de 27 sites soit une superficie de 77,5 hectares.

-Mission N°12 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Sanam et Abala, région de Tillabéri. Cette mission est composée de 36 sites soit une superficie de 86 hectares.

-Mission N°13 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Filingué, Kourfeye centre et Tondikandia région de Tillabéri. Cette mission est composée de 40 sites soit une superficie de 66.42 hectares.

-Mission N°14 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans la commune de Dingazi, Ouallam, Simiri et Tondikwindi région de Tillabéri. Cette mission est composée de 31 sites soit une superficie de 70.57 hectares.

- Mission N°15 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans l'Arrondissement Commune Niamey 1 et 5, région Niamey. Cette mission est composée de 33 sites soit une superficie de 55.44 hectares.

- Mission N°16 : Sélection des cabinets pour la réalisation des études d'avant projet détaillées et environnementales, élaboration des dossiers d'appels d'offres, contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de périmètres irrigués des sites retenus dans le cadre de PRRACC-NIGER dans l'Arrondissement Commune Niamey 2, 3 et 4, région Niamey. Cette mission est composée de 23 sites soit une superficie de 55.94 hectares.

NB : « la liste détaillée des sites, ainsi que leurs coordonnées GPS peut être communiquée à chaque candidat à la demande »

Les exigences en matière de qualifications sont aussi la fourniture par le soumissionnaire des pièces suivantes:

a) Une copie certifiée conforme des statuts du bureau d'Etudes;

b) Une attestation de régularité fiscale (ARF) revêtue de toutes les signatures certifiant que le soumissionnaire est en règle en ce qui concerne la patente, les impôts et taxes datant de moins de trois (3) mois (Originale).

c) Une copie certifiée légalisée de l'attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics datant de moins de six (6) mois ;

d) Une copie certifiée légalisée de Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);

e) Etats financiers certifiés pour les trois dernières années d'exercices (2018-2019-2020) par un cabinet d'audit comptable agréé par les autorités administratives compétentes.

Les candidats intéressés peuvent postuler seuls ou en groupements.

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs cabinets doivent remplir les conditions suivantes:

• En cas de groupement, chaque membre devra fournir chacune de ces pièces énumérées ci dessus

• l'offre sera signée de manière à engager tous les membres du groupement;

• l'un des membres sera désigné mandataire du groupement; cette désignation sera attestée par la présentation d'une procuration signée par les signataires dûment habilités de chacun des membres du groupement;

• l'offre comprendra soit un accord de groupement soit un accord provisoire de groupement des cabinets qui établira notamment que tous ses membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du Marché; que le membre responsable sera autorisé à assumer les responsabilités et à recevoir des instructions pour le compte et au nom de l'un des membres et de tous; que l'ensemble de l'exécution du Marché, y compris les paiements, lui sera exclusivement confié. Les membres du groupement doivent fournir un acte légalisé (notarié) de leur groupement.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (6) candidats, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante pour chaque mission. Un candidat peut postuler à toutes les missions. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis

Grille de notation des manifestations d'intérêts

Critères	Notes
Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (pièce justificative : registre du commerce ou tout autre document attestant des domaines d'activités du consultant)	10 points
Nombre d'années d'expérience.	10 points
- Inférieur à 5 ans	0 points
- Entre 5 et 10 ans	5 points
- Supérieur à 10 ans	10 points
Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les dix (10) dernières années (joindre les attestations de satisfecit ou les pages de garde et de signature des contrats) :	40 points
- Avoir réalisé au moins deux (02) études techniques d'APD, de faisabilité et d'élaboration des DAO de projets d'aménagement de périmètre irrigués avec des systèmes goutte à goutte et des pompes solaires dont 5 points par mission	10 points
- Avoir réalisé au moins deux (02) études techniques d'APD, de faisabilité et d'élaboration des DAO de projets d'aménagement de périmètre irrigués avec le système californien et des pompes solaires dont 5 points par mission	10 points
- Avoir réalisé au moins deux (02) études d'impact environnemental et social (EIES) sur les projets les projets d'aménagement de périmètre dont 4 points par mission	8 points
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions de contrôle et de surveillance des travaux d'aménagement de périmètre irrigués avec des systèmes goutte à goutte ou californien munis de pompes solaires dont 4 points par mission	12 points
Organisation technique et managériale du cabinet	10 points
Qualifications générales et nombres de personnels professionnels	30 points
Nombre d'ingénieurs Génie Rural ou équivalent	
• Un (01) Ingénieur : 5 points	15
• Deux (02) Ingénieurs : 10 points	
• Trois (03) Ingénieurs : 15 points	
Nombre d'économiste ou agroéconomistes	
• Un (01) économiste ou agroéconomiste: 5 points	15
• Deux (02) économistes ou agroéconomistes : 10 points	
• Trois (03) économistes ou agroéconomistes : 15 points	

NB : Joindre les CV réactualisés datés et signés par les titulaires, les attestations de travail justifiant les travaux énumérés dans le CV et les photocopies des derniers diplômes obtenus par chaque élément du personnel proposé

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points sur 100

Les candidats ayant une note égale seront classés suivant les points énumérés par ordre ci dessous:

a) la moyenne élevée de leur expérience similaire et s'il ya égalité

b) par la moyenne élevée de leur note en qualification générales et le nombre de personnels professionnels

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des « Directives pour la passation des marchés de consultant financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement, édition de 2013 »

7. « Aucun bureau d'Etudes engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet. »

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci- dessous projet PRRACC-NIGER BP : 12165, TEL : 00 (227) 20 32 05 88 / 96 26 72 30 et aux heures suivantes du lundi au jeudi de 9 H 00 à 16 H 00 « GMT+1 » et le vendredi de 09 H 00 à 12 H 00 « GMT+1 ».

Madame HADIZA NAMAKA Coordonnatrice Nationale du PRRACC-NIGER

Rue: Boulevard Tanimoune
Étage/ numéro de bureau : Immeuble en face de la NIGELEC Centrale Francophonie
Numéro de téléphone : 20 32 05 88
Numéro de télécopie : sans objet
Ville : Niamey
Code postal:12165 Pays: Niger

9. Le nombre de copies à produire en plus de l'originale de la manifestation d'intérêt est de deux (02).

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Projet de Renforcement de la résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique à travers des techniques modernes d'irrigation (PRRACC-NIGER)

Rue : Boulevard Tamimoune, Étage/numéro de bureau Immeuble en face de la NIGELEC centrale Francophonie
Ville : Niamey
Code postal : 12 165
Pays : Niger

Au plus tard le : 30/05/2022
Heure:10 H 00 « GMT+1 »

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
ISSAKA ZABEIROU



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AON N°04/UMOP/PROLAC/SDS/2022

TRAVAUX DE REALISATION DES STATIONS DE POMPAGE PASTORALES DANS LES REGIONS DE DIFFA ET ZINDER

PAYS : République du Niger

NOM DU PROJET : PROLAC

IDA CREDIT N°6644-NE ET DON N°D635-NE

Nom du Marché : TRAVAUX DE REALISATION DES STATIONS DE POMPAGE PASTORALES DANS LES REGIONS DE DIFFA ET ZINDER

No Référence : AON N°04/UMOP/PROLAC/SDS/2022

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le sahel quotidien n° 10303 du 06/04/2022.

2. Le Gouvernement du Niger a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Redressement et de Développement de la Région du lac Tchad (PROLAC) et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt et de ce Don pour effectuer des paiements au titre des Marchés de Travaux de Réalisation des Stations de Pompage Pastorales dans les communes de N'gourti, Foulatari, Chétimari et N'guelbeyli de la région de Diffa et dans la commune de Tesker au niveau de la région de Zinder. Pour ces Marchés, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI).

3. Le PROLAC sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des Travaux de réalisation de quarante-neuf (49) nouveaux puits cimentés, la réhabilitation de neuf (9) puits cimentés existants et la réalisation de neuf (9) stations de pompage pastorale. Ces travaux sont répartis au total en dix (10) dont sept (7) lots pour les puits cimentés neufs, un lot (1) pour les puits cimentés à réhabiliter et deux (2) lots pour les stations de pompage pastorale. Ces différents lots se présentent comme suit :

Lot n°1 : Travaux de réalisation de trois (3) SPP dans la commune

de N'gourti ;

Lot n°2 : Travaux de réalisation de deux (2) SPP dans la commune de N'gourti ;

Lot n°3 : Travaux de réalisation de deux (2) SPP dont une (1) dans la commune Chétimari et une (1) dans la commune de Foulatari;

Lot n°4 : Travaux de réalisation de deux (2) SPP dont une (1) dans la commune Tesker et une (1) dans la commune de Foulatari;

Le délai d'exécution des travaux par lot sont les suivants.

-Lot n°1: 6 mois

-Lot n°2: 6 mois,

-Lot n°3: 6 mois,

-Lot n°4: 6 mois,

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement – de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad –PROLAC sis au quartier Yantala tous les jours ouvrables de 08 heures à 13 heures le matin et de 15 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi à partir de la date de publication du présent avis, aux adresses suivantes :

Monsieur Laouali ADA, Secrétaire Exécutif SDS-Sahel Niger –
Coordonnateur du PROLAC

Ville : Niamey

Code postal : BP 893

Pays : Niger

Numéro de téléphone : 20352196

Adresse électronique : ada.laoualy@yahoo.fr

Spécialiste en Passation de Marchés au 90574771

Adresse électronique : smamanrachid@yahoo.fr

6. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Cent mille (100.000) de Francs CFA). La méthode de paiement sera par cash ou par chèque de caisse. Le dossier d'appel d'offres sera retiré physiquement au niveau du PROLAC à l'adresse ci-dessus.

7. Les Offres devront être soumises à l'adresse suivante :
 Secrétariat de l'Unité de Mise en Œuvre du Projet Sise à Yantala Plateau- CUN1/Rue-NY34, Avenue Boulevard de la Nation, en face de bureau MSF France **au plus tard le Jeudi 16 juin 2022 à 9 heures 30 mn locale (GMT+1)**. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre », pour un montant suivant par Lot :

Lot n°1 : Quatre millions cinq cent mille (4 500 000) de F CFA,

Lot n°2 : Six millions cinq cent mille (6 500 000) de F CFA,

Lot n°3 : Quatre millions cinq cent mille (4 500 000) de F CFA,

Lot n°4 : Quatre millions cinq cent mille (4 500 000) de F CFA.

Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent dans la Salle de réunion au 1er étage du siège du Projet de Redressement et de Développement de la Région du Lac-Tchad (PROLAC) Sis à Yantala en face du bureau de MSF France, non loin du bureau de la SDS-Sahel **le Jeudi 16 juin 2022 à 10 heures locales (GMT+1)**.

LE COORDONNATEUR NATIONAL
 UMOP/PROLAC



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AON N°05/UMOP/PROLAC/SDS/2022

ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS A L'UNIVERSITE DE DIFFA.

Pays : Niger

Nom du Projet : PROJET DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU LAC TCHAD-NIGER (PROLAC-NE)

Numéro du Crédit : 6644-NE et Don N°D635-NE

Intitulé du Marché : ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS A L'UNIVERSITE DE DIFFA.

Référence DAO No : AON N°05/UMOP/PROLAC/SDS/2022

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le sahel quotidien n° 10303 du 06/04/2022.

2. Le Gouvernement du Niger a reçu un financement de Banque Mondiale (BM) pour financer le Projet de Redressement et de Développement de la Région du lac Tchad (PROLAC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du Marché de Fourniture **POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS A L'UNIVERSITE DE DIFFA.**

3. Le PROLAC-SDS sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ces intrants pour le compte de l'UMOP.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence

nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Règles de passation des marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad-Niger (PROLAC) : **LAOUALY ADA, Coordonnateur National du Projet ; Email : ada.laoualy@yahoo.fr** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 8 heures à 17 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis.

6. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de deux cent Mille (200 000) FCFA ou 300 euros. La méthode de paiement sera en espèces ou par chèque certifié libellé au nom du PROLAC-NE ou par virement bancaire au compte suivant, ouvert au nom du PROLAC NIGER :

Banque : SONIBANK

Compte : 025112416771

Clé RIB : 03

Code IBAN : NE 064 0 1001 0 251 124 16771/03

CODE SWIFT : SOCNENI

Le dossier d'appel d'offres sera adressé par courrier électronique ou récupéré au siège du PROLAC-NE, à l'adresse ci-dessous.

7. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le jeudi 16 juin 2022 à 10 heures (GMT + 1)**. La soumission des offres par voie électronique sera autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à la même adresse **le jeudi 16 juin à 11 heures (GMT + 1)**.

8. Les offres doivent être accompagnées d'une Déclaration de Garantie d'offre.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Mise en Œuvre du Projet Sise à Yantala Plateau- CUN1/Rue-NY34, Avenue Boulevard de la Nation, en face de bureau MSF France. A l'Attention de Monsieur LAOUALY ADA, Coordonnateur National du Projet ; Email : ada.laoualy@yahoo.fr

Pour toute information prière contacter le Spécialiste en Passation de marchés au numéro 96 48 34 29.

LE COORDONNATEUR NATIONAL
 UMOP/PROLAC

Marchés Publics

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N° 001/AAO/2022/ANFICT

REPUBLIQUE DU NIGER
Agence Nationale de
Financement des Collectivités
Territoriales (ANFICT)

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N° 001/AAO/2022/ANFICT

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UN VÉHICULE DE TYPE HARD-TOP À L'ANFICT

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le Journal le SAHEL N° 1981 du 18 février 2022 et approuvé par lettre N° 000170/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPP M du 09 Février 2022.

2. L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison du matériel suivant : **La fourniture et la livraison d'un véhicule de type hard-top à l'ANFICT**

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai d'exécution du marché est de 60 jours.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55, les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55 **au plus tard le 02 juin 2022 à 9h00.**

Les offres déposées après la date et l'heure limite fixée pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 02 Juin 2022 à 10 h 00** à l'adresse suivante : **l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55, dans la salle de réunion.**

Le Directeur Général

Marchés Publics

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N° 002/AAO/2022/ANFICT

REPUBLIQUE DU NIGER
Agence Nationale de
Financement des Collectivités
Territoriales (ANFICT)

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N° 002/AAO/2022/ANFICT

POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE HILUX TOUTE OPTION À L'ANFICT

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le Journal le SAHEL N° 1981 du 18 février 2022 et approuvé par lettre N° 000170/MF/DGCMP/OB/DCOB/DASPP M du 09 Février 2022.

2. L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison du matériel suivant : **L'acquisition d'un véhicule HILUX toute option à l'ANFICT**

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai d'exécution du marché est de 60 jours.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55, les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55 **au plus tard le 03 Juin 2022 à 9h00.**

Les offres déposées après la date et l'heure limite fixée pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 11.1 des DPDRP.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 03 Juin 2022 à 11h00** à l'adresse suivante : **l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) rue du Gourma BP : 538 Niamey-Niger, tel : +227 20 31 50 55, dans la salle de réunion.**

Le Directeur Général

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'ÉMISSION SIMULTANÉE D'OBLIGATIONS DE RELANCE DU TRÉSOR DU BURKINA DU 11 MAI 2022

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mercredi 11 mai 2022, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina, l'émission simultanée d'Obligations de Relance (OdR) du Trésor respectivement à cinq (5) ans et sept (7) ans pour un montant de 50 milliards.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Burkina en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 11 mai 2022, suivant un système d'enchères à prix multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL	
Montant global des soumissions (F CFA)	52 144 000 000
Dont ONC	0
Montant retenu (F CFA)	40 091 000 000
Dont ONC	0
Taux de couverture	104,29%

Émission simultanée du 11 mai 2022	OAT 5 ans	OAT 7 ans
Montant global des soumissions (F CFA)	11 203 000 000	40 941 000 000
Dont ONC	0	0
Montant retenu (F CFA)	11 203 000 000	28 888 000 000
Dont ONC	0	0
Montant Net	11 196 666 938	28 866 444 000
Prix Marginal	99,2510%	97,5000%
Prix Moyen Pondéré	99,7210%	98,8869%
Rendement Moyen Pondéré	5,88%	6,30%
Nombre de soumissions	5	29
Nombre de participants	4	16
Taux d'absorption	100,00%	70,56%

UMOA-Titres remercie, au nom du Trésor Public du Burkina, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 11 mai 2022

Le Directeur
Adrien DIOUF

PREMIERE COTATION DE L'EMPRUNT

« TPCI 5,75 % 2022-2037 »

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ATLANTIQUE FINANCE, BNI FINANCES, BSIC CAPITAL, FINANCE GESTION INTERMEDIATION et AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION portent à la connaissance du public et des intervenants du Marché Financier Régional de l'UEMOA que la première cotation de l'emprunt de l'Etat de Côte d'Ivoire dénommé « **TPCI 5,75 % 2022-2037** », admis au Compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu **le mercredi 18 mai 2022.**

«Pour le bien-être social, investissons dans les titres publics.»

REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE DU BARRAGE DE
KANDADJI (ABK)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 10/2022/ABK/PDREGDE2

SÉLECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE



Pour le recrutement d'une ONG chargée de la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), dans le cadre du Programme Kandadji

Projet : PDREGDE2

Financement : IDA Crédit No. 5165-NE

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : NE-APL2A - KANDADJI-197735-CS-CQS

La République du Niger a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'une ONG prestataire chargée de la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), dans le cadre du Programme Kandadji »

I. Objectif général :

Dans le but d'atténuer les risques VBG/EAS/HS associés à la mise en œuvre du Programme Kandadji, un Plan d'action a été développé qui contient un cadre complet de mesures de prévention, atténuation et réponse aux potentiels incidents. Il est prévu le recrutement d'une ONG prestataire de service VBG qui dans le cadre de sa mission assurera la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS. L'ONG prestataire de service VBG dans le cadre de sa mission assurera la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS dans les villages réinstallés et d'accueil du PAR1(Kandadji, Sanguilé, Alsilamé et Gabou) , le site des travaux de génie civil , le tronçon de construction de la route de contournement , le tracé de la ligne haute tension Gabou-Niamey , la cité du maître de l'ouvrage , les communes d'intervention du projet de développement local Kandadji (Ayorou, Dessa Bibiyergou, Sakouira, Sinder, Kokorou, Mehana, Bankilaré et le Gorouol) et les villages/sites de réinstallation du PAR2 (au nombre de 15).

II. Objectifs spécifiques

L'ONG qui sera recrutée assurera spécifiquement les services suivants :

- Actualiser la cartographie des services offerts dans la zone de mise en œuvre du projet par les structures de prise en charge des survivants (es) des VBG à travers des consultations et approches participatives.
- Mener l'évaluation de la qualité des services offerts par les structures de prise en charge de survivants (es) des VBG.
- Mener des évaluations rapides pour identifier les facteurs de risques qui rendent les femmes et les filles vulnérables face aux VBG/EAS/HS. Au cours de l'évaluation, tous les membres de la communauté devraient être consultés en mettant l'accent sur les consultations avec les femmes organisées en groupes réservés aux femmes et facilitées par une femme.
- Concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention de ces risques aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet.
- Assurer l'accès et/ou un référencement des survivants(es) pour une prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire, par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e) ;
- Appuyer la Direction de la Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'ABK dans la mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances (MGP) distinct et spécifique à la VBG/EAS/HS et en particulier la saisie, la gestion et le rapportage des plaintes liées aux VBG (en portant une attention particulière aux plaintes EAS/HS) pendant la mise en œuvre des activités du Programme, conformément à la Note technique sur les mécanismes de plaintes pour l'exploitation et les abus sexuels fournissant des directives pour assurer une gestion éthique et confidentielle des plaintes de VBG/EAS/HS ; et
- Appuyer le projet dans le suivi et évaluation des activités de

prévention et réponse aux VBG de façon éthique en collaboration avec l'Agence tierce partie.

III. Résultats attendus :

Plan de travail avec calendrier détaillant comment ? quand ? où ? les activités décrites dans le plan d'action d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS seront surveillées et évaluées selon les indicateurs du plan d'action ;

Cartographie des services de VBG existants et la mise en place d'un protocole de réponse et référencement/prise en charge des survivantes dans la zone d'exécution du projet ou à environ 30 kilomètres de la zone d'exécution du projet (étendu géographique spécifique à adapter par chaque projet, selon la zone considérée comme riveraine du projet et les constats de l'évaluation de risques de VBG) ;

Cartographie des risques EAS/HS avec organisations de focus group et entretiens clés dans les communautés ;

Rapport des consultations communautaires sur le fonctionnement du MGD EAS/HS, y compris son accessibilité, le processus de gestion de la plainte en respectant les principes directeurs dans la gestion de cas de VBG, le respect de la confidentialité et la sécurité de la/du survivant(e) pendant toute la durée du processus.

Rapports des missions d'évaluations indépendantes : spécifiant la liste des parties prenantes rencontrées à Niamey, Gabou et sur le terrain, les annexes relevant les outils de collecte de données utilisés, les conclusions, les observations, et les préoccupations qui devraient être prises en compte ;

Plan de communication pour les campagnes de sensibilisation et production de boîtes à outils/supports pour sensibilisation ;

Rapport formation avec les travailleurs du Maître d'Ouvrage (ABK), travailleurs de l'Entreprise et les employés du Maître d'œuvre, le/les membres de la Direction de la Sauvegarde environnementale et sociale avec présentations, documents, manuels, outils de pré- et post-test, etc ;

Rapports des sessions de mise à niveau réguliers avec tous les travailleurs des entités sur les concepts de base concernant l'EAS, le codes de conduite et le MGD EAS/HS ;

Rapport relatif aux bonnes pratiques et leçons apprises en matière de prévention et d'atténuation des risques VBG/EAS/HS et prise en charge des survivantes issues des séances de travail et entretien avec le personnel clés de l'ONG prestataire de service VBG. Ils pourront avoir accès au rapport avec les données non identifiables récoltées par l'ONG prestataire de service VBG ;

Participation au processus de gestion des plaintes VBG et appui au comité de vérification des plaintes d'EAS/HS ABK ;

Rapports des résultats obtenus par rapport aux indicateurs mis en place et données désagrégés non identifiants des cas enregistrés et pris en charge ;

Rapport récapitulatif annuel faisant la synthèse de la situation des activités annuelles avec analyse qualitative et quantitative des données ;

Rapport final provisoire sera remis au plus tard 15 jours ouvrables après la conclusion du mandat. L'ABK et la BM auront 10 jours pour fournir des commentaires ;

Rapport définitif de la fin du mandat après intégration des commentaires de l'ABK et de la BM sera déposé en cinq (5) exemplaires papier et sous forme électronique sur CD (en fichier Word).

IV. Durée du mandat

La durée de base du mandat de l'ONG prestataire de services VBG sera de 12 mois. Le contrat pourrait être prolongé sur la base du niveau de risque VBG dans la zone du Programme afin de poursuivre certaines activités pendant toute la durée de mise en œuvre du Programme.

L'Agence du Barrage de Kandadji invite les ONGs

admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les ONG intéressées doivent fournir les informations (brochures, références concernant l'achèvement des contrats similaires, etc.) démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises.

Être légalement constituée dans le pays ;

Justifier d'une capacité de mise en œuvre et avoir au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG ;

Être membre actif du Sous-Cluster VBG national et/ou Groupe de Travail VBG ;

Être opérationnelle ou être capable d'être opérationnelle dans la zone de mise en œuvre des activités du Programme Kandadji ;

Avoir une expérience dans la collecte de données éthique sur la prise en charge des survivants(es) de VBG (l'expérience avec l'utilisation du GBVIMS constitue un avantage) ;

Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse au harcèlement, à l'exploitation et à l'abus sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du Programme ;

Avoir une expérience dans le renforcement des systèmes locaux de redevabilité, y compris la formation et la sensibilisation sur la prévention de EAS et du HS ;

NB :

1. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de Janvier 2011 révisée en juillet 2014 (« **Directives de Consultants** »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

2. Les ONG peuvent s'associer avec d'autres ONG pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Le regroupement d'une ONG avec une firme (Bureau d'étude) n'est pas autorisée.

3. Un consultant sera sélectionné sur la base de la sélection fondée sur la Qualification du Consultant (QC) en accord avec les procédures définies dans les Directives de consultants.

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h30 à 13h les matins et les après-midis de 14 h 30mn à 17h00 ; le vendredi de 8 h 30 à 12h.

**Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD
Route Niamey Niyala, BP 206, Niamey, Niger, Tel (227) 20 73 23 13, E-mail : Kandadji@intnet.ne, site web :
www.kandadji.ne**

5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier **au plus tard le Jeudi 02 juin 2022 à 10 Heures** avec la mention << **Services d'ONG chargée de la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), dans le cadre du Programme Kandadji** >>.

Bureau d'ordre de l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD, Route Niamey Niyala, BP 206, Niamey, Niger Tel (227) 20 73 23 13, Fax: (227) 20 73 21 85, E-mail : Kandadji@intnet.ne

**Le Directeur Général
Amadou HAROUNA**

● Zone du Lac Tchad

Au moins 300 combattants de Boko Haram abattus par les forces régionales

Au moins 300 combattants du groupe extrémiste Boko Haram ont été abattus par les troupes de la Force multinationale mixte (FMM) aux abords du lac Tchad, a déclaré samedi le porte-parole de cette dernière Kamarudeen Adegoke.

Dans un communiqué publié à Maiduguri, ville du nord-est du Nigeria, M. Adegoke a indiqué que les combattants avaient été abattus au cours de 30 affrontements distincts durant les dernières semaines, et que la force opérationnelle évaluait les opérations menées jusqu'à présent afin de se préparer à la prochaine étape décisive.

Selon le porte-parole de la FMM, un recours croissant des insurgés aux mines

artisanales a été constaté et les contre-mesures nécessaires ont été proposées. "Environ quatre usines de fabrication de mines artisanales ont été détruites au cours des opérations menées jusqu'à présent", a-t-il affirmé. M. Adegoke a annoncé que plus de 52.000 combattants et leurs familles se sont rendus à ce jour dans les zones de responsabilité opérationnelle de la FMM.

Au moins six soldats de la FMM et un membre de la force d'intervention civile

conjointe ont été tués au cours des opérations, a-t-il ajouté. "Plusieurs soldats ont également été blessés mais se rétablissent bien".

La FMM est un effort militaire conjoint créé par des pays comme le Came-

roun, le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Bénin pour lutter contre Boko Haram et la branche en Afrique de l'Ouest de l'Etat islamique (ISWAP), qui menacent la stabilité de la région du lac Tchad.

(Xinhua)

● Russie/Finlande

Pour Poutine, la fin de la neutralité finlandaise serait une « erreur »

La fin de la neutralité militaire de la Finlande serait une « erreur », a estimé samedi 14 mai le président russe Vladimir Poutine, lors d'un entretien téléphonique avec son homologue finlandais Sauli Niinistö, selon un communiqué du Kremlin. « Vladimir Poutine a souligné que la fin de la politique traditionnelle de la neutralité militaire serait une erreur, puisqu'il n'y a aucune menace à la sécurité de la Finlande », indique le communiqué.

L'annonce de la candidature d'Helsinki pour l'adhésion à l'Otan, vue d'un très mauvais œil par Moscou, est attendue dimanche. « Un tel changement de l'orientation politique du pays peut avoir un impact négatif sur les relations russo-finlandaises qui se sont développées pendant des années dans l'esprit du bon voisinage et de la coopération entre partenaires, en étant mutuellement avantageuses »,

assure le communiqué du Kremlin. Les deux dirigeants ont également évoqué la situation en Ukraine où la Russie mène une offensive depuis le 24 février, M. Poutine ayant informé son homologue finlandais de « l'état des pourparlers russo-ukrainiens, pratiquement suspendus par Kiev qui ne manifeste aucun intérêt envers un dialogue constructif et sérieux », selon la même source.

(LePoint.fr avec AFP)

● Emirats Arabes Unis

Mohammed ben Zayed élu président des Emirats par un Conseil suprême

Le prince héritier d'Abou Dhabi Mohammed ben Zayed, déjà considéré comme le dirigeant de facto des Emirats arabes unis, est élu président de la riche monarchie du Golfe.

Le prince héritier d'Abou Dhabi Mohammed ben Zayed, déjà considéré comme le dirigeant de facto des Emirats arabes unis, est élu président de la riche monarchie du Golfe. Il succède à son demi-frère, Khalifa ben Zayed Al-Nahyane, mort la veille.

Mohammed ben Zayed, dit "MBZ", "a été élu à l'unanimité" par les membres du Conseil suprême de la fédération des Emirats qui regroupe sept émirats dont ceux d'Abou Dhabi et de Dubaï, a indiqué l'agence de presse officielle WAM. Troisième fils de cheikh Zayed ben Sultan Al-Nahyane, premier président et père-fondateur de la fédération des Emirats, "MBZ", prince héritier de la capitale et émirat d'Abou Dhabi, était déjà aux commandes depuis qu'un accident cérébral en janvier 2014 avait écarté Khalifa

ben Zayed Al-Nahyane. Mohammed ben Zayed a "remercié" les cheikhs du Conseil suprême fédéral "pour leur confiance". L'élection de "MBZ" officialise sa position de leader du riche pays pétrolier de quelque 10 millions d'habitants.

Sous sa direction, les Emirats ont mené une politique plus affirmée sur la scène internationale. Pays allié de l'Arabie saoudite et des Etats-Unis, les Emirats de "MBZ" ont été le premier pays du Golfe à normaliser en 2020 les relations avec Israël. "MBZ" est aussi largement considéré comme celui qui a envoyé en 2015 des troupes émiraties au Yémen, dans le cadre d'une coalition menée par l'Arabie saoudite contre les rebelles Houthis.

(BFMTV.com)

REPUBLIQUE DU NIGER ASSEMBLEE NATIONALE QUESTURE AVIS DE REPORT

Le Questeur de l'Assemblée nationale a l'honneur d'informer les candidats intéressés par l'avis d'appel à candidature N°03/AN/2022, relatif à la Demande de Renseignements et de Prix pour la fourniture de produits pharmaceutiques au titre de l'année 2022, paru dans le Sahel N°10321 du mercredi 11 mai 2022 que la date limite de dépôt des offres initialement prévue pour le **mardi 17 mai 2022 à 09h30 mn est reportée au jeudi 19 mai 2022 à la même heure**. Les offres seront ouvertes le **même jour à 10h30 mn**.

Le reste sans changement.

LE QUESTEUR

 Marchés Publics	
REPUBLIQUE DU NIGER OFFICE NATIONAL D'EDITION ET DE PRESSE (ONEP)	AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°01/2022/ONEP
RELATIF À LA FOURNITURE PAR COMMANDE DU PAPIER JOURNAL À L'ONEP	
<p>1. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'additif n°1 au plan prévisionnel de passation des marchés publics publié dans le journal « Le Sahel » du 19/04/2022.</p> <p>2. L'Office National d'Édition et de Presse dispose des fonds propres sur son budget annuel, pour financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché objet de l'appel d'offres ouvert national n°01/2022/ONEP/DG.</p> <p>3. L'Office National d'Édition et de Presse sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture par commande du papier journal à l'ONEP.</p> <p>4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics et des délégations de service public aux articles 28 à 39, et ouvert à tous les candidats éligibles.</p> <p>5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Office National d'Édition et de Presse BP : 13 182 Niamey, Tél : 20733486/87, Email : onep@intnet.ne et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au Service Marchés Publics de l'ONEP, tous les jours ouvrables entre 9h et 16h du lundi au jeudi et entre 9h et 13h le vendredi.</p> <p>6. Les exigences en matière de qualification</p>	<p>7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer contre paiement d'une somme non remboursable de trois cent mille (300 000) FCFA en espèces au service comptabilité de l'ONEP.</p> <p>8. Les offres présentées en un original et quatre (4) copies doivent être déposées à la Direction Générale de l'ONEP, BP : 13 182 Niamey, au plus tard le jeudi 16 juin 2022 à 09 h00mn. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.</p> <p>9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de cinq millions (5 000 000) francs CFA.</p> <p>10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.</p> <p>11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le jeudi 16 juin 2022 à 10 heures dans la salle de réunion de l'Office National d'Édition et de Presse.</p> <p style="text-align: right;">La Directrice Générale Mme Rabiba Aboubacar Bouzou</p>

REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE DU BARRAGE DE
KANDADJI (ABK)

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

N° 11/2022/ABK/PDREGDE2

SÉLECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE



Recrutement d'un Spécialiste en Violence basée sur le Genre pour le Programme Kandadji

Projet : PDREGDE2

Financement : IDA Crédit No. 5165-NE

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : NE-APL2A - KANDADJI-241955-CS-QCBS

La République du Niger a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un Spécialiste en Violence basée sur le Genre pour le Programme Kandadji ».

1. Mandat et tâches du spécialiste en VBG

Sous l'autorité du Département des Sauvegardes de l'ABK, le/la spécialiste en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du Programme Kandadji. Les tâches spécifiques de le/la spécialiste en VBG au sein de l'ABK se résument comme suit :

* Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques

a. Supervision des contrats des prestataires

• Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux VBG/EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et

• Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de VBG du contractant soit prise en compte.

b. Supervision ONG spécialistes en matière de VBG

• Contribuer au recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux VBG, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Écosystèmes dans le Bassin du Niger.

• Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ; et

• Avec l'appui des consultants spécialistes, assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG tout au long du projet, qui comprendra, entre autres, le personnel du projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG/EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

c. Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

• Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas de VBG, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de VBG reçoivent une assistance médicale, psychosociale et/ou juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes

d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;

• Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de VBG.

d. Coordination et collaboration

• Collaborer avec les autres spécialistes de l'ABK, notamment les Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;

• Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et, si nécessaire sur le chantier, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et

• Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG /EAS/HS menées dans le cadre du Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Écosystèmes dans le Bassin du Niger.

2. Profil du/de la candidate

Etre titulaire d'un Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire. Répondre aux conditions suivantes :

• Avoir au moins huit (8) ans d'expérience professionnelle dans le domaine des violences basées sur le genre, la protection ;

• Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG ;

• Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits humains, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;

• Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;

• Avoir une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;

• Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;

• Avoir des bonnes connaissances des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale serait un atout ;

• Avoir une bonne connaissance de la législation nationale du Niger en matière de VBG

• Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports

• La connaissance d'une langue additionnelle (anglais) serait un atout ; et

• Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.).

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

3. Durée et lieu de la mission

La durée d'exécution de la mission est d'un an renouvelable. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de la performance du/de la spécialiste en VBG approuvée par la Banque mondiale. La mission est prévue au sein de l'équipe de sauvegarde environnementale et sociale de l'ABK résidant à Gabou, sur le site du barrage, dans la région de Tillabéri au Niger.

Le consultant effectuera des missions ponctuelles dans les communes/villages de la zone d'intervention du projet.

4. L'Agence du Barrage de Kandadji invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent l'expérience et qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (CV avec les références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans le domaine et dans les conditions semblables, contrat et attestations de services).

5. Composition du dossier de candidature :

– une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Agence du Barrage de Kandadji ;

– un curriculum vitae détaillé, daté, signé et certifié sincère, faisant ressortir la qualification et les expériences du/ de la candidate, mentionnant au moins trois (3) références professionnelles pertinentes et les coordonnées des employeurs ;

– une photocopie légalisée du diplôme requis ;

– les photocopies des attestations ou certificats de travail.

Le candidat retenu devra fournir, avant tout engagement, un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois et un certificat de visite et contre-visite médicale. En outre, tout agent de l'Etat retenu devra fournir, avant tout engagement, une attestation de cessation de paiement.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de Janvier 2011 révisée en juillet 2014

(« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Le consultant Individuel (CI) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives de Sélection et Emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h30 à 13h les matins et les après-midis de 14 h 30mn à 17h00 ; le vendredi de 8 h 30 à 12h.

Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD Route Niamey Nyala, BP 206, Niamey, Niger, Tel (227) 20 73 23 13, E-mail : Kandadji@intnet.ne; upm@kandadji.com

9. Les informations sur le projet peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous :

<http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=73230&theSitePK=40941&menuPK=228424&Projectid=P093806> et site web ABK: www.kandadji.ne.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier **au plus tard le Jeudi 02 Juin 2022 à 11 Heures** avec la mention « Recrutement d'un Spécialiste en Violence basée sur le Genre pour le Programme Kandadji ».

Bureau d'Ordre de l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD, Route Niamey Nyala, BP 206, Niamey, Niger Tel (227) 20 73 23 13, Fax: (227) 20 73 21 85, E-mail : Kandadji@intnet.ne; upm@kandadji.com

**Le Directeur Général
Amadou HAROUNA**

REPUBLIQUE DU NIGER
ASSEMBLEE NATIONALE
COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET

TERMES DE RÉFÉRENCE



Pour le recrutement d'un Comptable à la Commission des Finances et du Budget dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention de l'UE aux activités de ladite Commission au Niger

La Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée nationale a sollicité et obtenu de l'Union européenne une subvention destinée à contribuer au financement du programme d'activités de ladite Commission au Niger. Pour la mise en œuvre de ces activités, la Commission lance un avis pour le recrutement d'un Comptable qui sera basé à Niamey.

1-Mission et responsabilités

Sous le contrôle et la supervision du Président de la Commission, les responsabilités du Comptable sont de :

- Assurer la gestion administrative, financière et comptable du programme d'activités concerné par la subvention ;
- Assurer l'exécution budgétaire et comptable de la subvention conformément aux procédures de l'UE ;

2-Tâches

Le comptable assurera les tâches suivantes :

- mettre en place une organisation comptable conformément aux procédures définies dans le cadre de la subvention UE ;
- établissement et contribution à la validation des TDRs de dépenses prévues dans le contrat de subvention
- vérification de toutes les pièces justificatives avant leurs saisies dans les journaux appropriés en conformité avec les procédures et règles applicables;
- consolidation de la comptabilité des opérations ;
- tenue de la caisse de menues dépenses ;
- publication des dossiers d'appel d'offres ;
- demande les exonérations pour les acquisitions et de toute autre dépense;
- établissement des rapprochements bancaires ;
- gestion des dossiers des experts qui seront recrutés ;
- paiement des indemnités et salaires des experts ;
- versement des impôts et taxes ;
- établissement des fiches d'imputation comptable ;
- élaboration des rapports financiers intermédiaires et finaux ;
- établissement et contribution à l'élaboration du plan de passation de marché du programme d'activités et le faire valider ;

- établissement et contribution à l'élaboration des dossiers d'appel d'offre en conformité avec les procédures du bailleur ;
- contribution au dépouillement des dossiers d'appel d'offre ;
- contribution à l'analyse et à l'évaluation des dossiers d'appel d'offres;
- contribution au recrutement des experts ;
- versement des cotisations sociales ;
- tenir la paie du personnel engagé dans le cadre de la subvention conformément aux lois et textes en vigueur ;
- établir et suivre les frais de missions,
- gestion et le suivi des commandes ; respect des procédures d'achat du bailleur et de l'Etat.
- suivi des assurances (véhicules) ;
- tenue et mise à jour du fichier des immobilisations
- suivi et réparations des véhicules achetés ;
- participation à l'inventaire physique annuel des immobilisations ;
- classement et archivage des pièces comptables ;
- participation à la préparation et l'organisation des audits annuels du projet ;
- exécution de toute autre tâche qui lui sera confiée par le Président de la Commission.

3-Qualifications

3.1 Formation et domaines d'expertise

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur minimum BAC+3 dans les domaines de : comptabilité, gestion, administration des entreprises.

3.2 Expérience

3.2.1 Expérience générale

- Cinq ans de gestion comptable, financière, administrative des projets de développement .

3.2.2 Expérience spécifique

- 3 ans de comptabilité dans un projet/programme de développement financé par l'UE ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels Excel, Word,

etc.) ;

3.3 Aptitudes et qualités personnelles

- Disposer d'un bon esprit d'équipe et d'une bonne aptitude à organiser son travail ;
- Être de bonne moralité, discret(e), courtois(e) et avoir un sens élevé de responsabilité,
- Être disponible immédiatement

3.4 Atouts

Connaissance prouvée des procédures et outils de gestion de l'Union européenne ;
Expérience en matière de gestion des ressources humaines.

4-Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les pièces suivantes

- Un curriculum vitae daté et signé ;
- Une lettre de motivation ;
- Une photocopie certifiée conforme des diplômes ou attestation, des attestations ou certificats de travail ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance et/ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- Un casier judiciaire datant de moins de (03) trois mois ;
- Copie de la carte ANPE
- Trois (03) personnes de références à contacter avec les numéros de téléphone et courriel.

5-Dépôt du dossier

Les dossiers de candidature en français doivent être déposés sous pli fermé au plus tard le **20 mai 2022 à partir de 17 heures** avec la mention
« **Candidature au poste de Comptable** » à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée nationale, Niamey Niger.
Tél. : 89 64 27 89/97 09 41 50.

Avis d'Appel d'Offres

(Dossier N° 91162383)

giz

RELATIF À L'ACHAT DE NIÉBÉ BLANC

La Coopération technique allemande au développement GIZ-Niger, à travers son Bureau de Niamey, lance la présente consultation relative à l'achat de Niébé Blanc.

Sont éligibles au présent appel d'offres ouvert, les Entreprises ou Sociétés régulièrement installées au Niger.

Les soumissionnaires intéressés pourront retirer le dossier d'appel d'offres complet tous les jours ouvrables à partir du **Mercredi 11 mai 2022 de 10 heures à 16 heures jusqu'au mardi 17 mai 2022** (le vendredi de 8h30 à 12h) dans nos locaux à la réception du Bureau de la GIZ Niger sis au quartier Terminus, Route de Kollo, Rue NB 118, non loin du Commissariat central.

Les Offres de prix déposées sous enveloppes fermées (avec le nom ou le cachet du soumissionnaire/fournisseur, en haut à gauche sur l'enveloppe) avec la mention suivante :

GIZ Bureau, B.P. N° 10 814 Niamey

A l'attention de Monsieur le Directeur Administratif et Financier, Dossier N° 91162383 – (CONFIDENTIEL) devront être déposées à la Réception du bureau GIZ Niger sis au quartier Terminus AU PLUS TARD le Jeudi 19 Mai 2022 à 16 Heures Précises.

NB : Les offres arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.

Nous vous remercions par avance et vous adressons nos meilleures salutations.

**Directeur Administratif et Financier
Monsieur Ousseynou NDIAYE**

AVIS DE PERTE

Monsieur ISSA DOURAHAMANE, demeurant à Niamey, porte à la connaissance du public de la perte d'un acte de cession se rapportant à la **parcelle A, B, de l'îlot 6698, du lotissement RECASEMENT KOIRA TEGUI**, d'une superficie de **400m2** qui est au nom de **Monsieur HASSANE AMADOU ABDOULAYE**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de le déposer à l'Office du notaire soussigné.

Pour avis, **MAITRE GAZAMA ALOU HAROUNA**,

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti, concernant la **parcelle G de l'îlot 1349 lotissement Yantala** au nom de **Madame NOMA Safiatou**.

Toute personne qui aurait retrouvé cet acte de cession est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître Marie-Virginie MAMOUDOU, Notaire à Niamey, B. P. 10.616, où la Mairie, Service des Affaires Domaniales.

Pour avis, **Maître Marie-Virginie MAMOUDOU**

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude notariale de Maître ACHIMI M. Riliwanou, sise à Niamey, 871, Boulevard Mohamed VI, face Boulangerie « Les Délices », à la requête de **Madame Adama MOUNKAILA HAROUNA**, de la perte de l'Acte de Cession de la **parcelle n° EI de l'îlot n° 1831, lotissement ISSA BERI**, appartenant à feu Mounkaila HAROUNA. Toute personne qui l'aurait retrouvé, est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude susmentionnée ou au Service domaniale de la Mairie de Niamey.

Pour avis, **Maître ACHIMI M. Riliwanou**,

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte de l'Acte de Cession d'immeuble Non Bâti de la **parcelle K de l'îlot 4529, lotissement Kouara Tégui**, au nom de **MR Abdou Adamou**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée

Pour avis, **Maître Djibo Hamsa Garba**,

Fin de la phase des poules des matchs du tournoi qualificatif CAN U20 de la Zone UFAO B

La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Nigéria et Burkina Faso en demi-finales

La première phase des matchs dans le cadre du tournoi qualificatif pour la CAN U20 Egypte 2023, a pris fin, les weekends derniers au stade général Seini Kountché de Niamey. Dans l'ensemble le tournoi s'est déroulé très bien sous la supervision des officiels de la CAF et de la Zone de l'Union des Fédérations Sportives Ouest Africaines B. A l'issue de cette phase, sur les sept (7) pays engagés et repartis en deux poules, quatre (4) pays ont décroché leurs billets pour les demi-finales. Il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Bénin pour la poule A, du Nigéria et du Burkina Faso pour la poule B, tandis que le Niger, le Togo et le Ghana sont éliminés.



Lors du match Togo vs Niger

Issa Moussa / ONEP

Ces troisièmes et derniers matchs de chacune des deux poules étaient très attendus par le public et les supporters des différentes équipes nationales U20 qui prennent part au tournoi. Il faut noter que, dans les deux poules, la Côte d'Ivoire pour la Poule A et le Nigéria de la Poule B sont déjà qualifiés, étant provisoirement premier de leurs poules. Mais, il fallait ainsi, attendre les résultats des dernières rencontres pour déterminer des classement définitif qui permet de définir les différentes oppositions des deux demi-finales. Les demi-finales qui vont opposées le premier de la poule A au deuxième de la poule B et le Premier de la poule B au deuxième de la poule A.

Ainsi, c'est la poule A qui a joué en premier son troisième match le samedi dans l'après-midi, en deux rencontres simultanées au stade Général Seini Kountché et au Stade Municipal de Niamey. Au Stade Général Seini Kountché, le Togo dernier de la poule A avec zéro point et zéro but marqué et donc déjà éliminé, a rencontré le Niger troisième de la même poule avec 1 point, et un petit espoir de qualification. Au stade municipal, les deux premiers de la poule A à savoir la Côte d'Ivoire avec 6

points et le Bénin avec 4 points se sont rencontrés.

Les supporters nigériens se sont fortement mobilisés sur les deux terrains. A l'issue des deux rencontres, les deux équipes, le Bénin et le Niger ont tous gagné leur match. Mais une victoire du Niger qui ne lui permet pas d'accéder à l'autre phase. Ainsi, l'aventure du MENA U20 s'est arrêtée à ce stade. Le Bénin premier de la poule avec 7 points et la Côte d'Ivoire deuxième avec ses 6 points sont qualifiés pour les demi-finales. Il faut noter ici que les joueurs du MENA se sont fortement améliorés par rapport à leurs deux premiers matchs. Il est aussi important de relever quelques insuffisances dans cette équipe, notamment au niveau de l'attaque. Une attaque qui manque de réalisme, à l'image d'au moins trois occasions créées devant la cage ouverte du portier togolais mais dont les différents attaquants ont toujours manqué de concrétiser en buts.

Le dimanche, dans la poule B, c'est un seul match qui a été joué, étant donné que la poule est composée de trois équipes. La rencontre a ainsi opposé le Ghana au Burkina Faso. Le Nigéria étant déjà qualifié avec ses quatre points. Fi-

nalement, c'est le Burkina qui a remporté la rencontre sur le score de 2 buts à 1 et rejoint ainsi le Nigeria pour les demi-finales. C'était aussi un match très attendu par les supporters des deux équipes juniors. Ainsi, le Stade Général Seini Kountché a vibré au rythme des musiques des supporters des deux équipes, les Etalons U20 du Burkina Faso et les Black Star U20 du Ghana. Ce sont les Burkinabés qui ont ouvert le score à la 25^{ème} minutes de jeux, sur un bon travail du latéral gauche, le numéro 20, Moussa Ky, qui a réussi à éliminer les trois défenseurs avant de tromper le portier ghanéen au niveau du deuxième poteau. Un but qui a sonné le sélectionneur ghanéen. Ce dernier a vite procédé à un double changement dès cette première mi-temps.

Un changement qui a bien payé car à la 32^{ème} minutes, les Ghanéens égalisent par l'entremise du numéro 4, Alex Sarfo, alors entrant. C'est sur ce score que les deux équipes ont été renvoyées à la mi-

temps. Au retour des vestiaires, les burkinabés reviennent avec des consignes de l'encadrement technique. Les Burkinabés défendent et laissent les Ghanéens attaquer pour ensuite lancer des contre-attaques. Les ghanéens n'ont pas compris, jusqu'au deuxième but burkinabé. Malgré les efforts, notamment les offensives des joueurs ghanéens, les étalons sont restés sereins. Et la rencontre a pris fin sur le score de 2 buts à 1.

Ainsi, La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Nigéria et le Burkina Faso sont qualifiés pour les demi-finales qui vont se jouer demain mardi 17 mai 2022 au Stade Général Seini Kountché de Niamey. A partir de 17h il y'aura le Bénin premier de la poule A contre le Burkina Faso deuxième de la poule B et à partir de 20h le Nigéria premier de la poule B contre la Côte d'Ivoire deuxième de la poule A. les victorieux sur deux rencontres joueront la finale et sont qualifiés pour la CAN U20 Egypte 2023.

● Ali Maman

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directrice de Publication

RABIBA ABOUBACAR BOUZOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef : Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction: Hassane Daouda
Rédacteur en chef en ligne: Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur: Laouali Souleymane : 20 73 99 87
Chef infographiste-Tech-Art.: Inoussa Oumarou
Chef infographiste-Tech-Art. Adj: Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur: Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub : Tinni Abdou Soumana

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur: Morou Hamadou 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP

Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISES

du



HORIZONTALEMENT

- Mis sous pli ;
- Coup imparable - Pays où on ne rencontre plus aucun shah;
- Pascal - Rejoint ;
- Lauréate ;
- Auxiliaire - Un œil à greffer ;
- Nobles - Parti politique ;
- Ville du Cameroun ;
- Personnel - Ravitaillé ;
- L'étain - Déchets azotés ;
- Compagne du Highlander.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	■									
2			■			■				
3				■						
4							■		■	
5						■				
6		■						■		
7									■	
8				■						
9		■			■					
10										■

VERTICALEMENT

- Le sixième doigt de la main en est un ;
- Espacement - Club de foot de Lyon ;
- Négation - Infinitif - Solidement constitué (Inversé) ;
- Apporta - Cardinaux opposés ;
- Ergote sans doute - Groupe pétrolier français ;
- Département de la région de Maradi ;
- Palmipède - Canton neutre ;
- Femmes parturientes pour la première fois ;
- Bruit d'arme à feu - Grade de la police - Doit désormais être recensée ;
- Entamais ta chanson;

SOLUTION DU

	numéro précédent									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	I	F	F	A	M	A	N	T	S
2	I	■	S	U	D	■	G	A	I	A
3	N	L	■	N	E	T	■	O	R	L
4	O	U	V	E	R	T	S	■	S	A
5	S	N	O	B	■	C	E	P	■	F
6	A	■	S	R	O	■	C	U	T	I
7	U	V	■	E	S	S	O	R	E	S
8	R	E	■	T	A	U	■	R	T	
9	E	L	A	N	■	U	R	E	■	E
10	S	O	U	I	L	L	U	R	E	S